



Evaluation des projets soutenus par le Programme
Opérationnel Régional Ile-de-France FEDER-FSE 2014/2020
sur la création et le développement des entreprises
innovantes

Rapport final

Sommaire

1 La programmation 2014/2020 du POR en Ile-de-France en matière de soutien aux entreprises.....	3
1.1 Une programmation en région Ile de France qui s'inscrit en réponse aux objectifs communautaires	3
1.2 Des crédits européens (FEDER et FSE) qui constituent un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales.....	4
1.3 Des objectifs spécifiques en matière de soutien aux entreprises	5
1.4 La dynamique de la programmation 2014/2020 en matière de soutien aux entreprises.....	7
1.4.1 Une bonne dynamique de programmation	7
1.4.2 Une répartition entre les aides directes et indirectes aux entreprises illustrative de la stratégie régionale	9
1.4.3 Une majorité de bénéficiaires privés soutenus.....	11
2 Objectifs et finalités de l'évaluation	12
2.1 Rappel du questionnement évaluatif	13
2.2 Vision synoptique de l'évaluation.....	14
2.3 Outils méthodologiques et investigations mis en œuvre	15
3 Réponses aux questions évaluatives	18
3.1 Pertinence et cohérence des interventions FEDER.....	18
3.1.1 Une programmation du FEDER qui s'inscrit dans les cadres stratégiques régionaux.....	18
3.1.2 Une mobilisation du FEDER qui permet de soutenir de nouveaux porteurs de projet.....	20
3.1.3 Une programmation qui ne visait pas un équilibrage territorial des investissements.....	22
3.1.4 Une S3, bien que constituant un cadre d'éligibilité, a peu guidé la programmation.....	22
3.2 Mise en œuvre et effet levier FEDER.....	24
3.2.1 L'appel à projet, un mode d'intervention adapté au contexte francilien	24
3.2.2 Des financements qui conditionnent la réalisation de certains projets.....	25
3.2.3 Une place importante donnée à l'ingénierie financière.....	26
3.2.4 Des objectifs de réalisation qui illustrent une dynamique de soutien aux entreprises	33
3.2.5 Des impacts sur les entreprises difficiles à quantifier, mais des signaux positifs sur le développement des capacités d'innovation et la croissance des entreprises	35
3.2.6 Des difficultés liées au processus de gestion exprimées par les porteurs de projet qui impactent la dynamique de programmation et l'incitativité du financement.....	38
3.3 Efficacité et impact du FEDER (axe 7)	39
4 Bilan Evaluatif	40
5 Préconisations	42

1 La programmation 2014/2020 du POR en Ile-de-France en matière de soutien aux entreprises

1.1 Une programmation en région Ile de France qui s'inscrit en réponse aux objectifs communautaires

Adoptée le 17 juin 2010 par le Conseil européen, la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne a vocation à favoriser la croissance intelligente, durable et inclusive. La politique de cohésion de l'Union Européenne (UE) a pour principal objectif de limiter les écarts de développement économique et social entre les régions des Etats membres et de favoriser l'atteinte des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ».

Cinq objectifs clés sont ciblés à l'horizon 2020 :

- L'emploi : atteindre un taux d'emploi de 75% de la population âgée de 20 à 64 ans ;
- La recherche et le développement(R&D) : contribution de 3% du PIB de l'UE pour la recherche et le développement ;
- Le changement climatique et les énergies durables : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990 ; utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20% ; augmentation de 20% de l'efficacité énergétique ;
- L'éducation : réduire la sortie du système scolaire à moins de 10% et porter à 40% la proportion des personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur ou d'un niveau d'études équivalent ;
- La lutte contre pauvreté et l'exclusion sociale : réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour ce faire, la Commission Européenne confie à chaque Etat membre une enveloppe de crédits : les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) comprenant, entre autres, les fonds FSE et FEDER décrits ci-dessous.

En France, la gestion d'une majorité des crédits a été confiée aux régions (loi MAPTAM, article 74). Dans ce contexte, la Région Île-de-France gère pour la période 2014-2020 482 millions d'euros de FESI (FEDER et FSE) au titre du Programme opérationnel régional. Le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) vise à financer des projets dans différents domaines (notamment innovation, recherche, numérique, transition énergétique, environnement).

Le Fonds Social Européen (FSE) vise à financer des projets de formation ou d'accompagnement de personnes portés par des structures intervenant dans le champ des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale. Ces dispositifs permettent d'accompagner le développement économique, social et territorial de la région. Ces outils s'articulent avec les contrats proposés par l'Etat à partir de 2015, le Contrat de Plan Etat-Région et le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions. Pour gérer ces fonds la Région Ile-de-France a rédigé un programme opérationnel dans lequel sont précisés les domaines d'intervention du FEDER et du FSE définis en fonction des priorités du territoire.

Ainsi, le programme opérationnel régional d'Île-de-France et du Bassin de la Seine (POR) décrit la stratégie spécifique définie par la Région Île-de-France pour les crédits FEDER, FSE-IEJ.

1.2 Des crédits européens (FEDER et FSE) qui constituent un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales

Les crédits mis en œuvre par la Région, sur la période 2014-2020, se répartissent de la manière suivante :

- 185,396 M€ de FEDER (38%),
- 294,203 M€ de FSE (61%),
- 2,882 M€ d'IEJ (fonds relatif à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes) (1%)

Le POR entend constituer un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales. Il constitue l'un des outils apportant une réponse aux enjeux clés identifiés dans le diagnostic territorial stratégique, que sont :

- Un développement harmonisé et solidaire des territoires ;
- Une insertion sociale et professionnelle de chaque francilienne et francilien ;
- Le renforcement de la position compétitive de la région ;
- Des réponses adaptées à l'urgence environnementale.

Pour répondre à ces défis, le POR intervient sur¹ :

- Le soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens (axe 1 OS1 et OS2) ;
- La promotion et la protection de la biodiversité des territoires franciliens (axe 2 OS3) ;
- L'aide à la création / reprise d'activité (axe 3 OS4) ;
- Le soutien aux dynamiques de l'inclusion (axe 4 OS5 et OS6) ;
- L'investissement dans les compétences et l'adaptation des compétences (axe 5 OS7 et OS8) ;
- Le renforcement des facteurs de compétitivité régionaux (axe 6 OS9 et OS10) ;
- L'amélioration et la diversification des applications TIC (axe 7 OS11) ;
- Le soutien dans la transition vers une économie à faibles émissions en carbone (axe 8 OS12, OS13, OS14) ;
- Le soutien à la mise en emploi des NEET en Seine-Saint Denis (IEJ) (axe 9 OS15) ;
- La diminution de la vulnérabilité du Bassin hydrographique de la Seine aux phénomènes météorologiques et la préservation de la biodiversité du fleuve (axe 10 OS16, OS17 et OS18).

Le POR dédie également une part des financements européens FEDER et FSE à l'assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels (axe 11 et axe 12).

¹ L'architecture du Programme Opérationnel Régional (POR) se décline en : Axe Prioritaire / Priorité d'investissement (PI) / Objectif Spécifique (OS).

1.3 Des objectifs spécifiques en matière de soutien aux entreprises

Si l'Île-de-France est dotée d'une concentration exceptionnelle de ressources, facteur d'innovation, elle est néanmoins en retrait comparée à d'autres régions françaises et européennes. La création d'entreprises innovantes est en particulier un des points faibles de l'Île-de-France par rapport à des régions homologues. Par ailleurs, les innovations sont portées en trop petit nombre et trop lentement sur les marchés. Les entreprises ont un besoin croissant de ressources leur permettant d'arriver rapidement à une preuve de concept ou un démonstrateur, de tester et valider leur innovation, de co-concevoir des solutions avec de futurs utilisateurs. La stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEI) a été élaborée et adoptée dans une phase de redémarrage des économies mondiales qui a suivi la récession de la fin 2008 et du début 2009 mais sur la base du constat d'une sortie de crise plus longue et chaotique que les précédentes, appelant une action au plus près des acteurs économiques. Au regard des tendances observées (aggravation du déclin industriel, fragilité croissante du tissu des PME, stagnation de l'emploi et de sa qualité sociale, creusement des disparités territoriales et des problématiques environnementale) l'enjeu est d'évoluer vers un modèle de développement équilibré (entre court et long terme, entre activités existantes et nouvelles, entre territoires...). Dans ce contexte, le FEDER a été mobilisé notamment pour :

- Favoriser les coopérations, le transfert de connaissances, de technologies et l'appropriation dans le monde économique de solutions issues de la recherche ;
- Renforcer l'ingénierie financière au profit des entreprises en lien avec la S3 ;
- Consolider les outils en faveur de leur croissance et in fine leur permettre d'augmenter leur effectif moyen.

Le soutien aux entreprises est prévu dans le programme opérationnel régional (POR) d'Ile-de-France au sein des axes 6 et 7.

L'axe 6 « *renforcer les facteurs de compétitivité* » porte sur les deux objectifs thématiques (OT) :

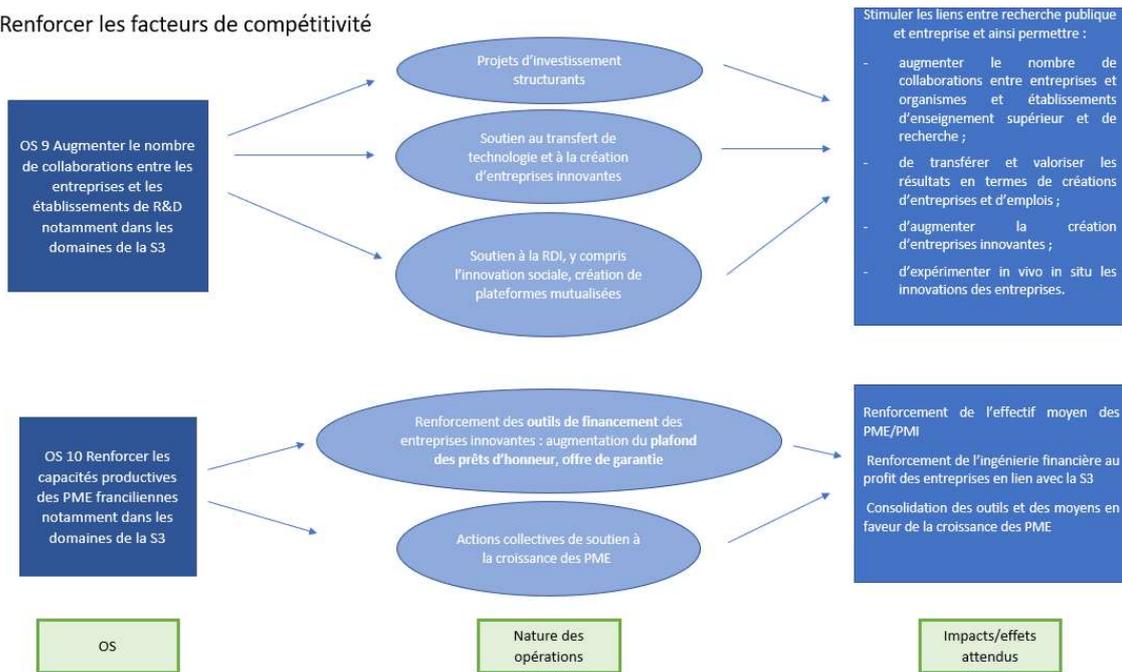
- OT 1 : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- OT 3 : améliorer la compétitivité des PME

Il comprend les objectifs spécifiques 9 « *Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de la S3* » et 10 « *Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3* ». Il est doté d'une enveloppe de 82 847 000 d'euros de FEDER.

Les objectifs du programme sont d'une part de soutenir la recherche-développement-innovation et développer des collaborations entre les entreprises, les centres de R&D et les établissements de l'enseignement supérieur, d'autre part le renforcement de l'ingénierie financière à destination des entreprises et des outils favorisant la croissance des PME sont attendus.

Le diagramme logique d'intervention ci-dessous reprend les natures d'opérations prévues dans le POR 2014/2020 et expose les résultats recherchés par le cofinancement des fonds européens et plus spécifiquement du FEDER.

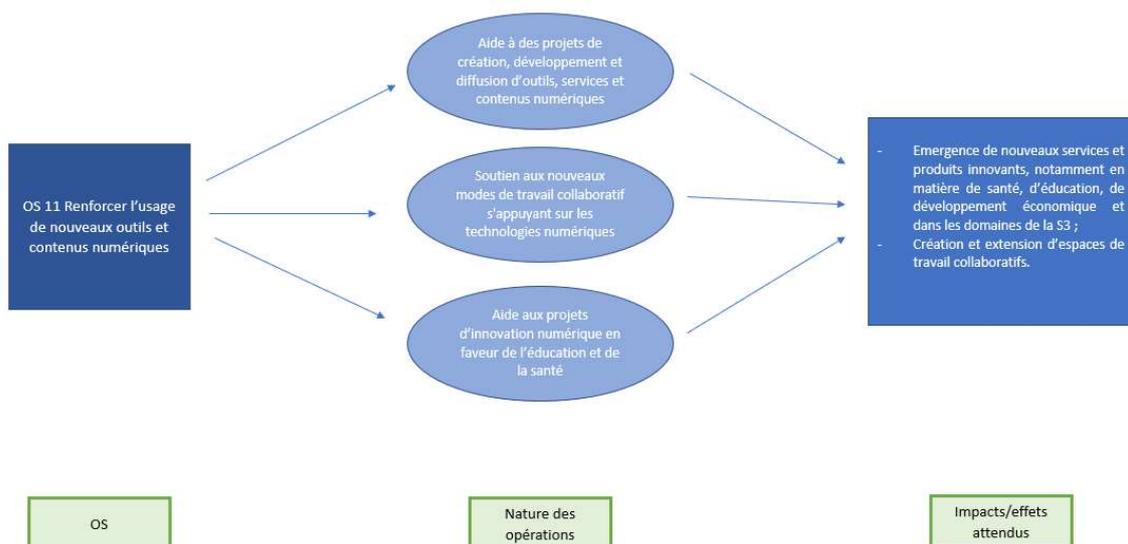
Axe 6 Renforcer les facteurs de compétitivité



L'axe 7 « diversifier et améliorer les applications TIC (technologies de l'information et de la communication) » comprend l'objectif spécifique 11 « renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques ». Il est doté d'une enveloppe de 23 288 968 d'euros de FEDER.

Les objectifs sont de faire émerger de nouveaux produits et services innovants et de créer ou d'étendre des espaces de travail collaboratifs. Le diagramme logique d'intervention ci-dessous axe 7.

Axe 7 Diversifier et améliorer les applications TIC (technologies de l'information et de la communication)



1.4 La dynamique de la programmation 2014/2020 en matière de soutien aux entreprises

1.4.1 Une bonne dynamique de programmation

Le tableau ci-dessous fait état des montants UE programmés en juillet 2020 sur les deux axes évalués :

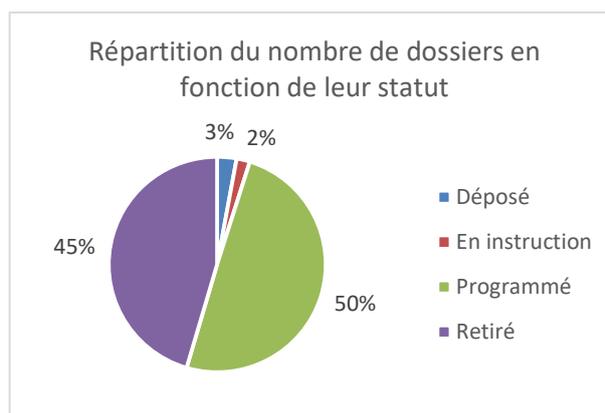
Axe	N° OS	Libellé OT/ type d'action	Montants UE programmés (€)	Maquette UE (€)	Taux de programmation
6	9	RDI	28 673 954	82 847 000	140%
	10	Compétitivité PME	87 896 320		
7	11	TIC	21 041 482	23 288 968	90%

Source : Synergie, 07/2020

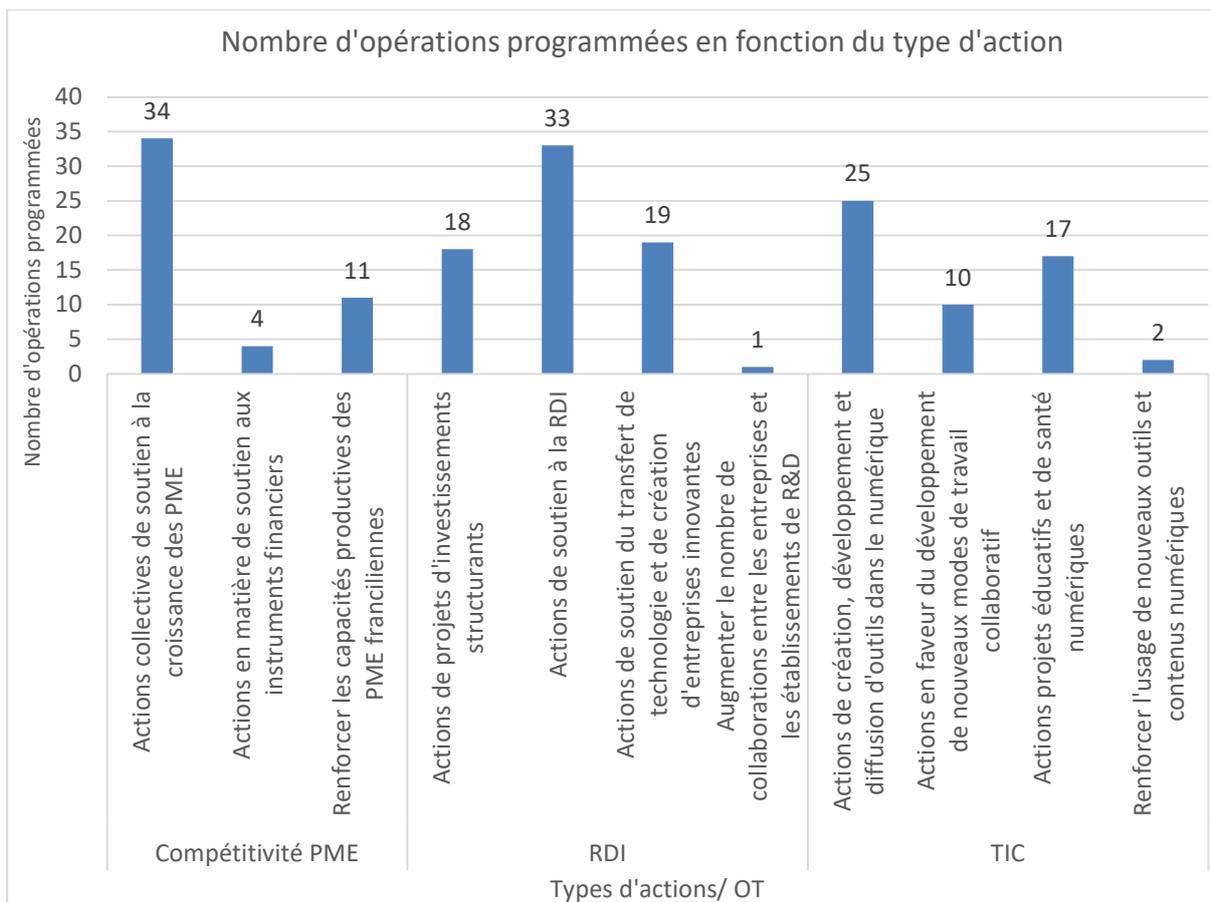
On constate une assez forte sur-programmation sur l'axe 6. Sur cet axe spécifiquement, ce sont surtout les interventions soutenues au titre de l'OS 10, et notamment le co-financement des instruments financiers, qui permettent cette dynamique de programmation. On peut, compte-tenu de ces volumes de programmation à juillet 2020, présager que les objectifs cibles d'engagement financiers à 2023 seront atteints sans difficultés.

La programmation 2014/2020 du FEDER pour la Région Ile-de-France représente un total de 350 dossiers qui ont été déposés au titre des axes 6 et 7. La moitié des dossiers ont été programmés, suggérant un travail important d'analyse et de sélection des projets mené par les services de la Région, notamment sur l'appel à projet RDI.

Les opérations programmées sont principalement (en nombre) des actions collectives de soutien à la croissance des PME (Compétitivité PME), des actions de soutien à la RDI (RDI) et des actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique (TIC).



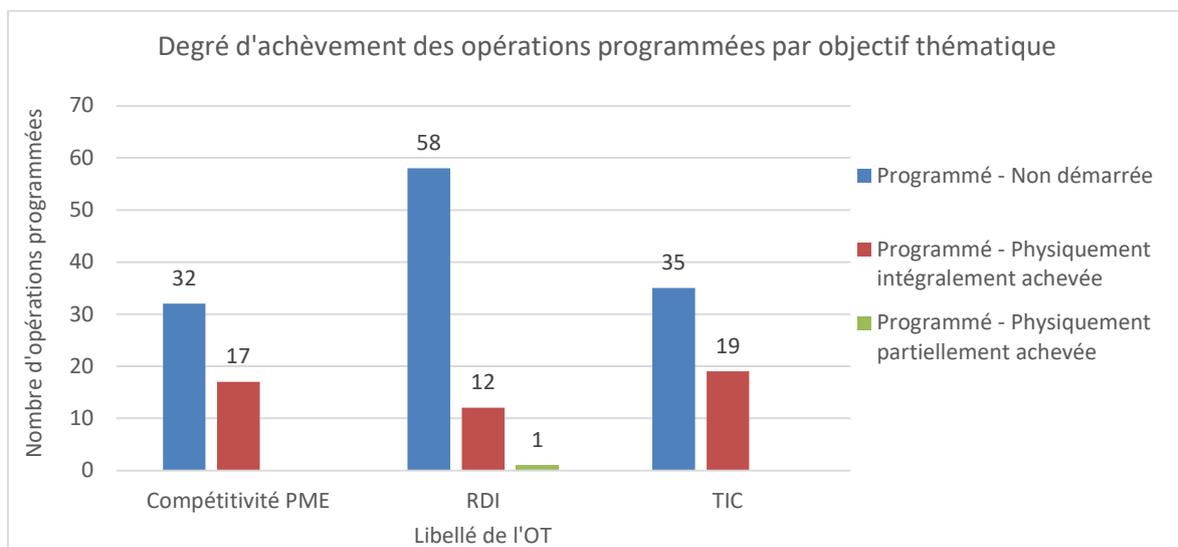
Source : Synergie, 07/2020



Source : Synergie, 07/2020

D'après l'export de Synergie transmis par la Région en date de juillet 2020, un nombre important d'opérations programmées demeurent cependant non achevées. La crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 peut être en partie responsable de ce résultat étant donné la mise à l'arrêt de nombreuses activités lors du confinement et du ralentissement global de l'économie.

Ce faible nombre d'opérations programmées et achevées impacte en conséquence les possibilités d'analyse et de quantification des effets du programme.



Source : Synergie, 07/2020

1.4.2 Une répartition entre les aides directes et indirectes aux entreprises illustrative de la stratégie régionale

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dossiers programmés entre les trois objectifs thématiques, et plus précisément entre les différents types d'action soutenus.

L'analyse de ces données de programmation met en exergue les points suivants :

- **62% des montants UE programmés ont été dirigés vers du soutien aux entreprises** vs soutien à des infrastructures, plateformes, ...
- **Plus de la moitié des fonds UE programmés (52%) ont été engagés via des instruments financiers** (3 instruments financiers soutenus)

Focus sur les instruments financiers : Les fonds européens sont le plus souvent accordés aux porteurs de projets sous forme de subventions. Toutefois, ils le sont parfois sous la forme « d'instruments financiers », c'est-à-dire de prêts, de garanties ou du capital. Ces outils financiers sont accordés dans des conditions préférentielles par rapport aux dispositifs existants sur le marché.

Ils sont particulièrement pertinents pour soutenir les entreprises, et notamment les PME, car l'accès aux financements bancaires (prêts, garanties) ou aux capitaux, est rendu difficile dans le contexte économique actuel.

Pour les gestionnaires de fonds européens, l'abondement de fonds d'ingénierie financière par des fonds européens permet par exemple :

- d'assurer un retour sur investissement pour financer de nouveaux projets ;
- de s'associer aux acteurs privés pour proposer des dispositifs communs ou complémentaires les plus appropriés aux besoins des entreprises

La pertinence des instruments financiers, en comparaison avec des subventions, semble être démontrée ici : ils permettent de soutenir un grand nombre d'entreprises ou d'obtenir des tickets plus importants et sont renouvelables.

Une programmation qui est cohérente avec les objectifs stratégiques visés : le soutien à la RDI (intégrant une forte dimension collaborative notamment avec la recherche publique) et le renforcement des capacités financières des entreprises représentent 72% des montants programmés à juillet 2020 (voir tableau détaillé ci-après).

N° OT	Libellé OT/ type d'action	Nombre de dossiers programmés	Coût total programmé (€)	Montant UE programmé (€)	Moyenne de coût total programmé (€)	Moyenne montant UE programmé (€)
1	RDI	71	78 789 686	28 673 954	1 109 714	403 859
	<i>Actions de projets d'investissements structurants</i>	18	27 552 489	8 630 027	1 530 694	479 446
	<i>Actions de soutien à la RDI</i>	33	35 283 139	14 613 840	1 069 186	442 844
	<i>Actions de soutien du transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes</i>	19	14 740 046	4 908 061	775 792	258 319
	<i>Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D</i>	1	1 214 013	522 026	1 214 013	522 026
2	TIC	54	76 715 413	21 041 482	1 420 656	389 657
	<i>Actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique</i>	25	57 524 864	14 215 998	2 300 995	568 640
	<i>Actions en faveur du développement de nouveaux modes de travail collaboratif</i>	10	6 233 802	2 163 688	623 380	216 369
	<i>Actions projets éducatifs et de santé numériques</i>	17	11 337 327	4 014 028	666 902	236 119
	<i>Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques</i>	2	1 619 419	647 768	809 710	323 884
3	Compétitivité PME	49	218 766 736	87 896 320	4 464 627	1 793 802
	<i>Actions collectives de soutien à la croissance des PME</i>	34	27 924 230	10 780 996	821 301	317 088
	<i>Actions en matière de soutien aux instruments financiers (3 instruments soutenus)</i>	4	177 525 000	71 914 625	44 381 250	17 978 656
	<i>Renforcer les capacités productives des PME franciliennes</i>	11	13 317 506	5 200 698	1 210 682	472 791
	Total	174	374 271 835	137 611 756	2 150 988	790 872

Source : Synergie, 07/2020

1.4.3 Une majorité de bénéficiaires privés soutenus

Les projets programmés sont principalement portés par des porteurs privés (58% des bénéficiaires des dossiers programmés sont des porteurs privés).

Cependant, les projets portés par les entreprises ne représentent que 22% de l'ensemble des projets programmés et se concentrent principalement sur les actions de soutien à la RDI.

En effet, seulement 39 bénéficiaires sur les 101 bénéficiaires privés sont des entreprises. Les autres bénéficiaires privés sont divers : associations, GIP, clusters, société d'économie mixte, etc.

Dans le cadre des instruments financiers co-financés par le FEDER, les fonds EU sont versés à une structure dite « gestionnaire » qui est mandatée pour financer les entreprises. Aussi, dans le cadre des suivis de la programmation des fonds EU, le co-financement d'un instrument financier est comptabilisé pour une opération, sachant que ces opérations (comme cela a été expliqué précédemment) mobilisent des montants importants de fonds EU. Dans le cadre des instruments financiers co-financés par le FEDER, les investigations ont permis d'évaluer à plus de 3000 le nombre d'entreprises soutenus. La suite du rapport présente une analyse spécifique au titre des instruments financiers.

Type de bénéficiaire	Privé	Public	Total général
Diversifier et améliorer les applications TIC (axe 7)	31	23	54
TIC	31	23	54
Actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique	14	11	25
Actions en faveur du développement de nouveaux modes de travail collaboratif	6	4	10
Actions projets éducatifs et de santé numériques	11	6	17
Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques		2	2
Renforcer les facteurs de compétitivité (axe 6)	70	50	120
Compétitivité PME	28	21	49
Actions collectives de soutien à la croissance des PME	27	7	34
Actions en matière de soutien aux instruments financiers	1	3	4
Renforcer les capacités productives des PME franciliennes		11	11
RDI	42	29	71
Actions de projets d'investissements structurants	7	11	18
Actions de soutien à la RDI	24	9	33
Actions de soutien du transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes	11	8	19
Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D		1	1
Total général	101	73	174

2 Objectifs et finalités de l'évaluation

L'objectif de la mission est d'évaluer le soutien aux entreprises en Ile-de-France, au travers de la mobilisation des fonds européens (FEDER) sur la période 2014-2020 au titre des axes 6 (OS 9 et 10) et 7 (OS 11) qui concernent la création et le développement des entreprises innovantes.

Au sein de la Région Île-de-France, plusieurs stratégies régionales sont déployées et financements régionaux et européens mobilisés pour le soutien des entreprises.

Le FEDER a par exemple soutenu la stratégie #LEADER, en renforçant les instruments financiers que sont le fonds régional de prêt d'honneur et le Paris Region Venture fund. Ce sont 17.2M€ de fonds européens qui ont été levés en 2017 pour la mise en œuvre de la stratégie #LEADER.²

La stratégie de spécialisation intelligente (S3) a également permis de définir les domaines dans lesquels la valeur ajoutée du FEDER en Ile-de-France est maximisée, permettant ainsi d'optimiser l'articulation des sources de financement entre les différents projets sur le territoire.

Par ailleurs, le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation³ fait état de la nécessaire collaboration entre la formation, les entreprises et le monde de la recherche afin d'adapter les compétences des nouveaux diplômés aux besoins du monde professionnel. Cela passe également par la création de tiers-lieux, vecteurs d'innovation, financés par des aides régionales et des financements FEDER.

Il convient donc d'étudier l'articulation entre les différents fonds européens et régionaux, et d'évaluer la plus-value apportée par les projets financés par le FEDER en termes d'innovation, de création d'emploi, de collaboration, de capacité de financement des entreprises, etc. permettant de dégager des recommandations opérationnelles et organisationnelles afin d'alimenter la stratégie de la prochaine programmation 2021-2027.

² Stratégie #LEADER pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Île-de-France, bilan 2017, première année de mise en œuvre et perspectives 2018

³ Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2017-2022

2.1 Rappel du questionnaire évaluatif

L'évaluation doit apporter des éléments de réponse aux questions suivantes organisées autour des 3 items ci-dessous :

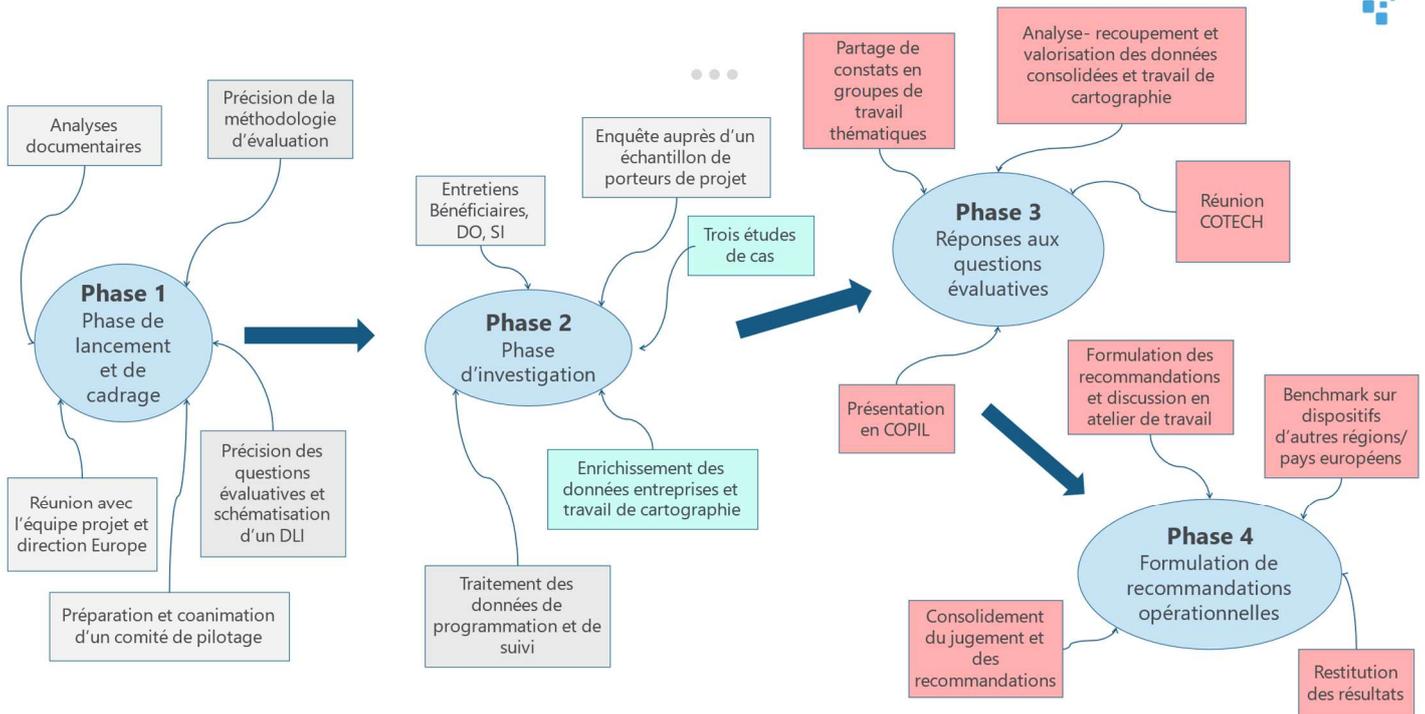
Pertinence et cohérence	<p>QE 1 : Quelle articulation/complémentarité entre l'intervention des fonds FEDER et les fonds Région ? Les fonds européens ont-ils été destinés à des projets qui n'auraient pas été financés autrement ? Ou des natures de projets spécifiques (projets plus innovants) ? Dans quelle mesure la complémentarité des interventions pourra-t-elle être conservée pour la future programmation (21-27) ?</p>
Mise en œuvre et effet levier	<p>QE 2 : Sur quels types de territoire les opérations ont-elles été déployées : sur des territoires qui étaient en manque d'infrastructures et/ou à faible densité économique ou sur des territoires déjà spécialisés et dynamiques (ex : territoires concentrant des acteurs spécialisés sur les domaines de la S3) ?</p>
Efficacité et impact	<p>QE 3 : Les opérations couvrent-elles l'ensemble des domaines de spécialisation ? Certains domaines de spécialisation ont-ils reçu plus de financement que d'autres ? Comment la S3 a-t-elle orienté les fonds FEDER ? Le FEDER a-t-il financé des secteurs hors des domaines de spécialisation ?</p>
Mise en œuvre et effet levier	<p>QE 4 : Comment les modes d'intervention (AAP/ Marché public (instruments financiers) /fil de l'eau (ITI)) et les règles d'attribution (critères de sélection et d'éligibilité) ont impacté la programmation du FEDER ? Quels impacts sur les types de porteurs de projets financés ?</p>
Mise en œuvre et effet levier	<p>QE 5 : Quel est l'effet levier sur les capacités de financement et d'investissement des entreprises (instruments financiers) ? Quel bénéfice financier les entreprises retirent-elles de l'intervention du FEDER ? Quel est l'effet levier sur le chiffre d'affaires des entreprises, sur leur capacité d'innovation et de RD, ainsi que sur la création d'emploi ? Quel est l'effet levier sur la création de nouvelles collaborations entre institutions, territoires et entreprises sur le volet RDI ? L'opération amène-t-elle une dynamique partenariale pérenne dans le temps (focus AAP projets collaboratifs) ? Quel est l'effet levier du FEDER sur les domaines de spécialisation sélectionnés dans la S3 14-20 : degré par domaine, niveau de R&D... ?</p>
Efficacité et impact	<p>QE 6 : Quels sont les types de projets les plus financés dans le cadre du numérique à destination des entreprises ? Sur ces projets, quels sont les effets sur les entreprises ? Quelle est la plus-value des outils numériques et des tiers-lieux sur les bénéficiaires finaux ? Quelle complémentarité peut-on observer entre les axes 6 et 7 : types de porteurs de projet, ouverture d'un panel d'interventions complémentaires ?</p>

2.2 Vision synoptique de l'évaluation

L'évaluation comporte 4 phases de réalisation :

- Une phase de lancement et de cadrage
- Une phase d'investigations
- Une phase de réponses aux questions évaluatives
- Une phase de recommandations

Le schéma ci-dessous décrit plus précisément ce phasage :



2.3 Outils méthodologiques et investigations mis en œuvre

La méthode repose sur plusieurs outils qui permettent de recroiser différentes sources et résultats. L'analyse s'appuie sur des méthodes de reconstruction et d'analyse des théories d'action, d'analyse statistique, et comparatives et de benchmark.

Une enquête en ligne ainsi que des entretiens auprès des acteurs de la mise en œuvre des actions de soutien aux entreprises ont permis de récupérer des informations contribuant à l'analyse qualitative de l'évaluation. L'étude de cas permettra d'approfondir des sujets particuliers et les groupes de travail permettront aux différents acteurs impliqués de s'exprimer, facilitant ainsi l'analyse des informations récoltées. Les résultats présentés ci-après s'appuient sur les investigations suivantes :

- **Une analyse qualitative des stratégies de l'Ile-de-France** : #LEADER, S3, SRDEII, SRESRI.
- **Une analyse des données de programmation** : Export Synergie en date du 28 juillet 2020.
- **Des entretiens avec les directions et services de la Région** :
 - **Direction des affaires européennes (DAE)** : Louis MOLLET (chargé de mission Référent FEDER, Service instruction et gestion), Laureline RENAULT (chargée de mission développement domaine développement économique et innovation), Maria CERBELOT-MARQUEZ (gestionnaire), Richard LOUART (gestionnaire).
 - **Directions opérationnelles** :
 - **Pôle développement économique, emploi et formation (direction des entreprises et de l'emploi)** : Julien THEISSE (chef de service filières et innovation), Paul BERTRAND (chargé de mission entrepreneuriat), Christine PEYRE (chargée de mission entrepreneuriat), Antoine PALLUD (chef de service aides aux entreprises), Gladys FREYERMUTH (chargée de mission aide aux entreprises sud).
 - **Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux** : Cendrine CRUZILLE (directrice recherche et transfert de technologie), Gabrielle COSTA (cheffe de service recherche et culture scientifique), Romain VIDAL (chef du service transfert de technologie), Florence LE QUEMENEZ (chargée de mission transfert de technologie).
- **Des entretiens auprès des bénéficiaires hors entreprises (7)**

Axe – OS	AAP	Structure	Nombre d'entretiens
Axe 6 OS 9	Accueil et accompagnement des entreprises innovantes	Silver Innov CEA	2
Axe 6 OS 9	Lieux d'accueil des entreprises innovantes	CSTB	1
Axe 6 OS 10	Actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI de la SRI-SI	CCI Essone Paris & Co Association Scientipôle Croissance CapDigital	4

- **Une enquête auprès des bénéficiaires entreprises**

L'enquête visait principalement les bénéficiaires ayant répondu à l'appel à projet de soutien à la RDI de 2015 et 2017 de l'axe 6 OS 9 et a été transmise à 44 porteurs de projets. Le taux de réponse s'élève à 41%. Parmi les 21 réponses obtenues à l'enquête, 11 d'entre elles portaient sur un projet achevé et 7 portaient sur un projet en cours de réalisation.

▪ La réalisation de 5 études de cas

Via des entretiens complémentaires avec des porteurs de projets, et en s'appuyant sur des données qualitatives transmises par ces derniers, l'objectif des études de cas était de préciser la compréhension de l'effet levier du FEDER sur les projets soutenus et les liens de causalité entre le financement européen et les résultats obtenus des projets soutenus. Les études de cas ont été réalisées sur les projets suivants :

HODOREV : le projet HODOREV vise à la mise au point d'un outil inédit, complet, convivial, simple d'usage et peu onéreux d'intermédiation entre le patient à domicile et son thérapeute au sein du centre de soins. Cet outil comblera trois briques : un exergame s'appuyant sur les technologies de réalité virtuelle, un vêtement connecté pour le patient pratiquant les exercices proposés par l'exergame, et une plateforme sociale multi-support pour recréer du lien entre patients et thérapeutes et entre les patients eux-mêmes. Un tel outil permettra d'améliorer l'efficacité des soins à domicile de la lombalgie chronique et ainsi de réduire les coûts de cette pathologie.

PC'up : Cette opération portée par l'ESPCI Paris (Régie autonome de la Ville de Paris) a pour objet l'incubation de 30 entreprises au sein de l'incubateur PC Up. Le projet PC'up répond à une demande de plus en plus croissante dans le domaine de la recherche - le transfert de technologie aboutissant en la création d'entreprises innovantes et le développement d'une offre d'accompagnement adaptée aux besoins d'un environnement compétitif. La spécificité de l'ESPCI Paris repose sur sa pluridisciplinarité des domaines de recherche entre la biologie, la chimie et la physique et la capacité des équipes d'aller au-delà de la recherche fondamentale. PC'up se distingue des autres incubateurs par la possibilité exceptionnelle pour les start-up de tester in vivo des innovations dans les laboratoires scientifiques et les hôpitaux franciliens.

DE LA TPE A LA PME INNOVANTE / Association Scientipôle Croissance : L'opération s'appuie sur un opérateur historique du financement des entreprises innovantes (Scientipôle Initiative), bien installé sur le territoire. Cet opérateur joue le rôle de qualification et de sourcing d'entreprises innovantes en création qui ont vocations à être accélérées par Scientipôle Croissance. Scientipôle accélère le développement des jeunes entreprises innovantes franciliennes en phase d'amorçage commercial en les aidant à atteindre leur 1er million d'euros de chiffre d'affaires annuel en 3 ans maximum à partir de la mise sur le marché de leur produits/services innovants. Animant 5 accélérateurs (Santé - Retail, Ecommerce, loirir et tourisme - Usine, Energie, Transport, Bâtiment - Transformation Numérique de l'Entreprise - Grand Public BtoC), Scientipôle propose un bouquet de services complets (financement non dilutif à taux zéro portée par Scientipôle Initiative, parcours d'accompagnement thématiques permettant la mise en place d'outils de pilotage sur les principaux enjeux de développement, Services d'accélération commerciale) qui déployés en complémentarité permet à la startup d'atteindre plus rapidement le palier crucial de son 1er Million d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Plan filière OSC 2015 et 2016 / SYSTEMATIC PARIS REGION : Le projet consiste en la poursuite sur la période 2015-16 du programme Ambition PME porté par le pôle de compétitivité Systematic sur la filière optique et systèmes complexes à destination des PME industrielles ou de services à l'industrie. Le programme Ambition PME se décline en 6 axes sur la période concernée : Business, Financement, Internationalisation des entreprises / Innovation & Go To Market, Stratégie de développement, Stratégie DD/RSE (en 2015 – action incluse dans l'axe Stratégie de développement en 2016), Secrétariat (uniquement en 2015)

GIFAS Performances Industrielles : Le programme Performances Industrielles du GIFAS vise à améliorer la performance opérationnelle des PME de la filière aéronautique.

- **Une enquête en ligne auprès des bénéficiaires entreprises des instruments financiers « Prêt d'honneur complémentaire » (PHC) et « Paris Region Venture Found » (PRVF).** Cette enquête a été réalisée en Mai 2021 sur l'échantillon ci-dessous :

Dispositif	Nombre de destinataires de l'enquête	Nombre d'invitations délivrées	Nombre de répondants	Taux de réponse
PRVF	13	11	4	36,4%
PHC	300	266	75	28,2%

3 Réponses aux questions évaluatives

3.1 Pertinence et cohérence des interventions FEDER

3.1.1 Une programmation du FEDER qui s'inscrit dans les cadres stratégiques régionaux

L'intervention du FEDER s'inscrit dans les différentes lignes stratégiques de l'Ile-de-France, c'est notamment le cas avec la stratégie #LEADER (SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) et le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

L'intérêt de coupler les financements régionaux et européens est de permettre à des projets d'être mis en œuvre avec une plus grande envergure et/ou pour des réalisations spécifiques afin de viser une cohérence maximale entre la politique régionale et l'intervention européenne.

La stratégie #LEADER lancée en 2016 par la Région Ile-de-France vise à rendre la région attractive et innovante au niveau mondial. Elle s'appuie sur 4 enjeux que sont l'investissement sur l'attractivité de l'Ile-de-France, le développement de la compétitivité de l'économie francilienne, le développement de l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires, et l'action collective au service des entreprises, de l'emploi et des territoires. On y retrouve des actions inscrites dans le POR financées par le FEDER, justifiant ainsi de la complémentarité entre la stratégie régionale et européenne pour la région. Les aides régionales à destination des entreprises PME, TPE, et innovantes (PM'up, TP'up et INNOV'up) ont été complétées par l'intervention du FEDER et ont ainsi contribué à l'innovation et au développement des entreprises de la Région. Les stratégies Smart Industrie et pour l'économie sociale et solidaire ont pu être complémentaires des financements FEDER. Au total, ce sont 17.2 millions d'euros de fonds européens qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie #LEADER.

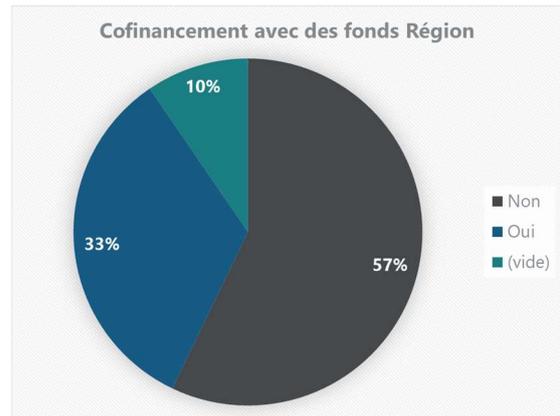
Le SRESRI permet de relier les stratégies nationales et infrarégionales concernant l'enseignement supérieur et la recherche. La stratégie régionale est orientée vers l'intégration des dimensions territoriales et internationales ainsi que la coopération des acteurs afin de permettre un développement économique plus rapide. En effet, la mise en réseau des communautés scientifiques et des entreprises du territoire permet d'optimiser et d'adapter les formations, l'employabilité et l'innovation aux besoins locaux. La Région a un rôle important de médiateur à jouer notamment pour les TPE et PME qui ont peu de moyens dédiés à la coopération avec les acteurs de la formation et de la recherche. L'adéquation des profils des diplômés au monde économique en mutation d'aujourd'hui est essentielle pour que les projets engagés au titre du FEDER puissent être mis en œuvre efficacement par des personnes compétentes. La stratégie régionale s'appuie sur trois enjeux : s'orienter/ se réorienter, se former / s'insérer tout au long de la vie en Ile-de-France/ faire de l'Ile-de-France une référence mondiale en matière de sciences et de technologie, et soutenir des universités et des campus franciliens de niveau mondial.

Avec la stratégie Smart industrie 2017-2021 et la stratégie #leader, la Région veille à appairer les entreprises des bassins d'emplois du territoire avec les établissements d'enseignement supérieur.

L'analyse des projets programmés au titre du FEDER montre bien la contribution du financement européen aux différents cadres stratégiques régionaux. Dans ce contexte d'articulation entre les stratégies régionales et européennes, l'analyse des contreparties budgétaires, sur les dossiers programmés à juillet 2020, montre que le Conseil Régional a participé à hauteur de 30M d'euros (vs 137M d'euros de FEDER). Ceci démontre bien la contribution importante et complémentaire des fonds FEDER sur les politiques régionales. Cette existence de complémentarité de financements sur certains projets a été confirmée par l'enquête auprès des porteurs.

D'après l'enquête menée auprès des bénéficiaires directs, 33% des répondants ont bénéficié d'un cofinancement avec des fonds Région. Il reste une part importante (57%) des projets des répondants à l'enquête qui ont bénéficié exclusivement du FEDER.

Concernant les projets avec un cofinancement FEDER et des fonds Régions, l'intervention FEDER a permis de couvrir des natures de dépenses différentes (exemple du soutien à l'investissement et au fonctionnement pour les lieux d'innovation), de renforcer les investissements de la Région et d'aller sur des natures de projets plus risquées (dans le cadre des instruments financiers notamment).

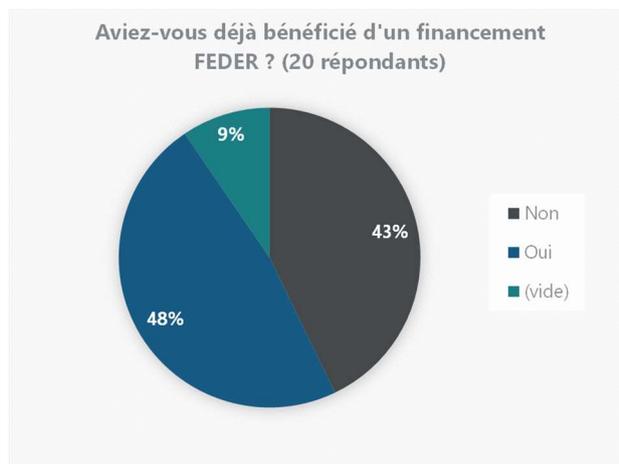


Source: Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

3.1.2 Une mobilisation du FEDER qui permet de soutenir de nouveaux porteurs de projet

Compte-tenu de la diversité de l'écosystème francilien et des moyens importants (tous financements publics et privés confondus) mobilisables pour le soutien aux entreprises, la stratégie du POR était de pouvoir soutenir des projets spécifiques et de nouveaux porteurs de projets en cohérence avec les objectifs de la Région. A titre d'exemple, l'appel à projet RDI visait à accompagner des « petits » projets collaboratifs voire avec une dimension innovante plus marquée que ceux soutenus via les dispositifs régionaux. Par ailleurs, le soutien aux instruments financiers notamment au travers du Prêt d'Honneur Complémentaire, par le FEDER, visait une population d'entreprises spécifiques à savoir, des entreprises innovantes non industrielles.

Les analyses mettent bien en exergue les projets spécifiques, et innovants, qui ont été soutenus par le FEDER. Par exemple, le projet du CSTB Lab ou celui du CEA sur l'axe 6 OS 9 ont créé un tiers lieu permettant la rencontre entre les académiques et les start-ups. Les entretiens réalisés dans le cadre de la présente évaluation, ont permis de mettre en évidence que ces projets n'auraient pas existé et/ou émergé sans l'incitation du FEDER.



Source: Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

L'enquête auprès des bénéficiaires directs a montré que 43% des répondants n'ont jamais eu recours au FEDER, démontrant ainsi la stratégie souhaitée par la Région et ouvrant l'accès aux subventions européennes à de nouveaux porteurs.

La logique d'intervention du POR FEDER-FSE semble avoir trouvé la bonne articulation afin de positionner le FEDER en maximisant la complémentarité et la cohérence des interventions UE et régionales au gré des appels à projets.



Focus sur les projets portés par le CSTB et le CEA :

« **CSTB lab** » : Afin de faciliter le transfert de technologies de la recherche publique vers les entreprises, le CSTB a lancé en 2017 le programme « CSTB lab » regroupant des actions d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes, sur le plan scientifique et vers la mise sur le marché, en s'associant pour cela à de grands groupes partenaires participant à l'animation de l'incubateur du CSTB. Le programme « CSTB lab » permet aux chercheurs du CSTB de collaborer avec des start-ups très en amont de leur projet, en les accompagnant dans l'utilisation de résultats de R&D ainsi que dans le développement de leur innovation. Le CSTB met à disposition de ces entreprises innovantes des résultats et des outils de recherche mais aussi ses compétences, son expertise et des outils issus de la recherche.

En accélérant ainsi le développement des projets de ces entreprises innovantes, le CSTB souhaite ainsi mettre en place des collaborations durables avec les start-ups, en capacité de transférer sur le marché des résultats de recherche produits par le CSTB. Pour cela, le CSTB propose aux entreprises sélectionnées une offre pouvant inclure : un hébergement, un accès à des résultats de recherche, aux outils de recherche et ressources du CSTB - en particulier un accès privilégié à la salle immersive installée à Paris, une mise à disposition de l'expertise technique des chercheurs sur les domaines de compétences du CSTB, pour répondre à des problématiques de développement et un accompagnement « business ».

« **Paris-Saclay Open Innovation** » : On peut résumer les objectifs de ce projet, porté par le CEA, à la volonté de mettre en place des tiers-lieux qui vont favoriser les collaborations entre start-up et chercheurs autour des technologies développées au sein du CEA.

3.1.3 Une programmation qui ne visait pas un équilibrage territorial des investissements

Le raisonnement en termes de sélection des projets a été effectué en fonction des thématiques plutôt qu'en termes de territoires (à l'exception des soutiens apportés via les Investissements Territoriaux Intégrés mais dont l'intervention auprès des entreprises reste limitée). Aucun critère territorial n'a été intégré dans les appels à projets.

A ce titre, le FEDER n'a pas été utilisé pour répondre à des enjeux d'équilibrage des investissements ou pour répondre à des enjeux territoriaux spécifiques en matière de soutien aux entreprises et à l'innovation. La programmation des fonds FEDER a permis de faire émerger des projets sur tout le territoire. Cependant, on peut constater une concentration sur des zones où l'écosystème est déjà riche (exemple : plateau de Saclay) et les dynamiques déjà présentes.

3.1.4 Une S3, bien que constituant un cadre d'éligibilité, a peu guidé la programmation

Rappelons que la stratégie de spécialisation intelligente élaborée en 2013 a inscrit 5 domaines d'innovation stratégique pour orienter les co-financements européens en matière d'appui et développement de l'innovation sur la période 2014-2020. Ces 5 DIS sont :

1. Ingénierie des systèmes complexes et logiciels ;
2. Création numérique ;
3. Véhicule décarboné et intelligent ;
4. Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale ;
5. Dispositifs médicaux.

Globalement, la stratégie de spécialisation (S3), définie dans le cadre de la programmation 2014-2020 pour orienter les soutiens thématiques du FEDER, ne semble pas avoir constitué un document cadre de référence pour la mise en œuvre du programme régional. Elle a été définie et validée par le précédent exécutif et le nouvel exécutif a surtout porté le SRDEII qui constitue le cadre stratégique de référence pour les soutiens aux entreprises en Région. Le SRDEII couvre des domaines thématiques d'intervention proches de la S3 dans laquelle seule la partie « santé avec été réduite aux dispositifs médicaux.

Bien qu'il soit fait mention de la S3 dans tous les appels à projets lancés au titre du PO régional FEDER-FSE sur les axes 6 et 7, elle ne constitue pas un critère pour la sélection des projets. En effet, sa définition relativement large permettait de positionner la majorité des projets issus des appels à projets (AAP). Il n'y a pas eu d'AAP thématiques en s'appuyant sur les domaines d'innovation stratégiques. En effet, les AAP ont été exclusivement construits pour soutenir des typologies d'intervention et d'accompagnement des entreprises (tiers lieux, actions collectives, projet RDI, ...) mais pas des domaines d'innovation en particulier.

Même si quelques projets sélectionnés par les ITI n'ont pas été retenus par le Conseil Régional pour le financement FEDER car ils ne rentraient pas dans le cadre de la S3 (exemple de projets dans les domaines de l'art, de la logistique) ces situations sont restées très exceptionnelles.

Par ailleurs, au sein du DIS Santé, certains sous-thèmes n'ont pas pu être soutenus (ex : pharmacie, biotechnologie, cancérologie, ...) car le DIS était focalisé sur les dispositifs médicaux dont le contour d'activité est assez précis.

Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des entreprises sélectionnées dans le cadre de l'AAP RDI, une seule personne avait connaissance de la stratégie de spécialisation intelligente de la Région sur les 18 qui ont répondu à cette question. Parmi les autres bénéficiaires interrogés lors des entretiens, peu avaient connaissance de la S3, ce qui illustre le faible « recours » à ce document stratégique pour accompagner la mise en oeuvre des axes 6 et 7 du PO régional FEDER-FSE.

Certaines thématiques ont fait l'objet d'un soutien plus massif du FEDER (création numérique, ingénierie des systèmes complexes et santé), illustrant les dynamiques franciliennes. Cependant, il y a eu un faible nombre de projets sur le volet transition énergétique alors que les enjeux sont majeurs et d'actualité.

Au titre des instruments financiers, la S3 n'est pas non plus un critère de sélection des entreprises. De très nombreux secteurs sont financés au-delà des DIS. En effet, l'analyse des entreprises soutenues au titre des instruments financiers co-financés par du FEDER montre que certains DIS de la S3 ne sont pas représentés et certains domaines comme le tourisme ou l'agriculture qui sont en dehors du cadre de la S3 sont présents.

Le POR 2014/2020 prévoyait cependant au titre de l'OS 10 qu'un renforcement de l'ingénierie financière au profit des entreprises en lien avec la S3 soit effectué. Le type d'action associé est le « *renforcement des outils de financement des entreprises innovantes majoritairement issues des secteurs de la S3 (Fonds Régional de Co-Investissement (FRCI), autres instruments financiers répondant à des défaillances de marché identifiées dans l'étude ex ante relative à la mise en place d'instruments d'ingénierie financière ciblant les TPE/PME)* »⁴. Les entreprises en lien avec les domaines de la S3 sont majoritaires mais le filtre de la stratégie de spécialisation intelligente n'a pas été utilisé pour les sélectionner.

DIS S3 – type d'action	Nombre de dossiers programmés
Ingénierie des systèmes complexes et logiciels	32 + 2
Création numérique	45 + 4
Dispositifs médicaux	20
Ecoconstruction et quartiers à forte performance environnementale	4 + 2
Véhicule décarboné et intelligent	2
Transverse	19
<i>Sans affectation spécifique</i>	34
<i>Investissements structurants</i>	6
<i>Transfert de technologie et création d'entreprise innovante</i>	7
<i>Soutien à la RDI</i>	3
<i>Soutien aux IF</i>	2
<i>Actions collectives pour la croissance des PME</i>	3
<i>Renforcer les capacités productives des PME – CCIR</i>	8
<i>Développement de nouveaux modes de travail collaboratifs</i>	5

En **bleu**, sont indiqués les projets potentiellement rattachés au DIS.

Source : tableau d'affectation des projets programmés transmis par le Conseil Régional Ile-de-France, Synergie, 07/2020

⁴ POR FEDER-FSE Ile-de-France, 2014/2020

3.2 Mise en œuvre et effet levier FEDER

3.2.1 L'appel à projet, un mode d'intervention adapté au contexte francilien

L'Ile-de-France dispose d'une part d'un écosystème très riche et d'autre part d'une enveloppe FEDER limitée par rapport aux autres financements (publics et privés) et dispositifs disponibles sur le territoire pour accompagner les entreprises. Dans ce cadre, l'appel à projet (AAP) semble être l'outil le plus adapté pour programmer le FEDER et permettre de décliner une stratégie spécifique de soutien aux entreprises via ce financement. En effet, l'AAP permet d'adapter au cas par cas la nature des projets visés, les typologies de réalisation attendues, les effets recherchés et les conditions de réalisation des projets.

Sur le soutien aux entreprises, la demande de financement étant forte, il aurait pu être compliqué de gérer les nombreuses sollicitations des entreprises via un dispositif au fil de l'eau. En effet, l'AAP permet d'encadrer le soutien :

- L'AAP a une durée limitée dans le temps, à ce titre, il permet de réguler dans les temps les demandes de financement
- L'AAP est souvent doté d'une enveloppe budgétaire dédiée, ce qui permet de réguler la programmation des fonds dans le temps

Cependant, les critères de sélection des projets ont souvent été définis de manière assez large. Aussi, le nombre de projets reçus a été plus important que prévu et a entraîné des temps d'analyse et de gestion plus longs que prévu. En contrepartie, cela a permis de faire émerger des projets qui n'étaient pas forcément pré-identifiés et de nouveaux projets innovants de pu voir le jour.

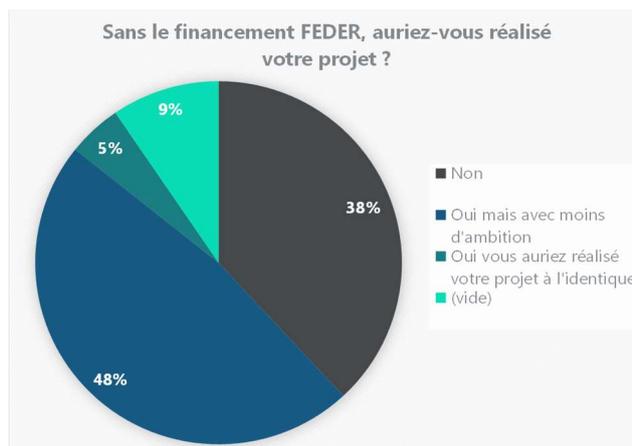
Par ailleurs, le fait d'intégrer des seuils de co-financement FEDER (enveloppe minimale de FEDER mobilisée) est perçu comme une bonne pratique permettant de sélectionner des projets avec un certain dimensionnement et donc d'améliorer l'effet levier de l'intervention du FEDER.

Pour certains AAP (par exemple « actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI »), le fait d'avoir des seuils de FEDER plus faible (23k€ de FEDER par projet) a pu générer des projets de plus petite taille, ce qui est intéressant mais qui peut aussi remettre en question l'incitativité de l'aide FEDER. En effet, les coûts et contraintes de gestion supportés par les bénéficiaires peuvent être dissuasifs si le montant de FEDR obtenu est faible. Ceci est d'autant plus renforcé, lorsque les temps de gestion des projets sont très longs et que les porteurs en supportent les conséquences notamment sur la réalisation du projet et/ou mise à disposition effective des fonds (les porteurs de projets pouvant rencontrer des difficultés de trésorerie).

De manière générale, le système des AAP et les critères associés ont permis de répondre à la stratégie d'intervention visée par le PO. En effet, les différentes personnes interrogées, dans le cadre de l'évaluation, ont mis en avant la diversité des AAP lancés qui a permis de répondre à une stratégie spécifique de mise en œuvre du PO sur le soutien aux entreprises en lien avec les enjeux et besoins du territoire, et en réponse aux différents cadres stratégiques régionaux.

3.2.2 Des financements qui conditionnent la réalisation de certains projets

Concernant l'effet levier du financement FEDER, les entreprises ayant répondu à l'enquête ont mis en évidence que sans le financement FEDER, elles auraient majoritairement réalisé leurs projets mais avec moins d'ambition et certaines ne l'auraient pas réalisé du tout. Seulement 5% des répondants à l'enquête auraient réalisé leur projet à l'identique. Cela montre la capacité du FEDER de faire exister tous ces projets et démontre du bon ciblage opéré.



Source: Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

Les différents bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'évaluation, ont mis en avant le fait que le soutien du FEDER permettait d'apporter

une crédibilité et reconnaissance au projet. A ce titre, il permet également pour les porteurs de projets de sécuriser d'autres co-financements en lien avec la crédibilité du financement européen).

Certains porteurs de projets ont également mis en évidence le caractère structurant de la démarche pour construire leurs projets.

Selon les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets « Accueil et accompagnement des entreprises innovantes / Lieux d'accueil des entreprises innovantes », le FEDER a permis de concrétiser des projets structurants à fort impact sur le développement de l'innovation dans les entreprises (exemple des projets de création de l'incubateur « CSTB Lab », présenté précédemment et d'une plateforme d'innovation de Paris&co).



Focus sur le projet de Paris&Co

« Renforcement de la capacité des Plateformes d'innovation et de compétitivité sectorielles et de filières » : Portée par Paris & Co, l'opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 6 "Renforcer les facteurs de compétitivité" et l'OS 10 "Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3". Elle a pour ambition de créer 6 plateformes d'innovation de grande ampleur réunissant l'ensemble des acteurs concernés par secteur d'activité et filières marchandes. La présente opération prévoit le soutien d'une seule des six plateformes d'innovation dont la vocation est de structurer le développement de la filière "ville durable et à l'économie circulaire" au service des jeunes entreprises innovantes. Par ailleurs, la présence de plus de 50 grandes entreprises partenaires, engagées financièrement et en compétences renforce ce dispositif.

3.2.3 Une place importante donnée à l'ingénierie financière

Les actions en matière de soutien aux instruments financiers ont mobilisé 71.9 millions d'euros de FEDER (52% des montants EU programmés à juillet 2020) sur 3 instruments. Ceci illustre la forte volonté de la Région de soutenir le renforcement des capacités financières des entreprises franciliennes.

Focus sur les 3 instruments financiers co-financés par le FEDER

Fond de prêt rebond : La crise sanitaire actuelle se traduit par de graves problèmes de financement pour de nombreuses TPE et PME franciliennes. Afin de leur permettre d'aborder plus sereinement la reprise de leur activité, la Région Île-de-France, avec Bpifrance (en qualité de co-financeur et gestionnaire du fond) et l'Union européenne, a lancé, en mai 2020, un nouveau dispositif régional baptisé « Prêt Rebond ». Ce prêt à taux zéro, dont le montant va de 10.000 à 300.000 euros, est destiné à renforcer les entreprises dont la trésorerie a été fortement dégradée par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Fond de prêt d'honneur complémentaire : Les prêts d'honneur complémentaires Ile-de-France Transmission sont accordés à des personnes physiques qui reprennent une entreprise implantée en Ile-de-France et qui bénéficient d'un premier prêt d'honneur préalablement consenti par une plateforme du réseau Initiative ou par le Réseau Entreprendre. Il s'agit d'un prêt personnel, sans intérêt ni garanties personnelles, de 3 000 € à 25 000 €, remboursable jusqu'à 5 ans, avec 3 mois maximum de différé de remboursement et en complément d'un prêt d'honneur accordé par une plateforme du réseau Initiative ou par Réseau Entreprendre. Il est obligatoirement couplé à un prêt bancaire et en complément de l'apport personnel du repreneur.

Paris Region Venture Fund : Le Paris Region Venture Fund (précédemment FRCI) est une société qui a été créée à l'initiative du Conseil Régional d'Ile de France en vue de mettre en place un dispositif de Co-investissement en fonds propres ou quasi fonds-propres, sous forme de prise de participations au capital de petites et moyennes entreprises ayant leur siège social ou un établissement situé dans la Région Île-de-France. Il est géré par Karista.

La programmation des fonds européens au travers d'instruments financier permet de toucher un grand nombre d'entreprises. En effet, le FEDER intervient en contrepartie d'autres fonds publics voire privés. L'effet démultiplicateur, par rapport à une intervention en subvention simple, est relativement important. Le tableau ci-dessous montre les volumes d'entreprises qui ont pu être accompagnées via les instruments financiers co-financés par le FEDER. Ce sont plus de 3000 entreprises qui sont concernées.

Dans le cadre spécifiquement du soutien en ingénierie financière, le co-financement FEDER a eu plusieurs effets. Il a répondu à une diversité de besoins de financement des entreprises, notamment dans des situations d'urgence. C'est notamment le cas pour de fond de prêt rebond. Il a permis également de partager le risque financier pour la Région. Il a permis d'élargir le nombre et la nature des entreprises financées. Le tableau ci-dessous donne quelques éléments sur les volumétries d'entreprises accompagnées (données déclaratives collectées dans le cadre des entretiens réalisées pour les besoins de la présente évaluation en octobre/novembre 2020)

Instruments financiers alimentés par le FEDER	Le fonds de prêt rebond	Le fonds de prêt d'honneur complémentaire	Paris Region Venture Fund
Présentation	Réponse aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19	Nouveauté de la programmation 14/20 (en complément du FPH géré par la DEE)	Déjà existant en 2007/2013 Total de 50M€ pour 14/20: FEDER + Région
Gestion	BPIFrance	Région	Karista
Nombre d'entreprises bénéficiaires	2 995	131 (plutôt post-amorçage)	12 (plutôt amorçage)
Secteurs d'activité des bénéficiaires	Tous secteurs (restaurateurs et commerces de proximité ressortent)	Tous secteurs (restaurateurs et commerces de proximité ressortent)	Santé et numérique
Ticket	Entre 10 et 50k€	Prêt de 10k€ puis 30k€	Ticket entre 200k et 20M€
Ticket moyen	40k €	-	500 k€
Complément	Décaissé sur 6 mois, actuellement 92% de décaissement	Il n'y a pas encore eu de sortie d'entreprise	Fonds encore investis dans les entreprises

Source: entretiens auprès des bénéficiaires hors entreprises et des services de la Région, oct./ nov. 2020

En cohérence avec l'évaluation ex ante, les instruments financiers co-financés par le FEDER permettent de répondre à des besoins spécifiques et complémentaires, notamment pour accompagner des entreprises innovantes. Le prêt d'honneur complémentaire (PHC) vise spécifiquement le financement de la création et le développement des entreprises innovantes, non industrielles, technologiques.

A ce stade des travaux, les instruments financiers semblent dynamiques et le volume d'entreprises bénéficiaires satisfaisant. A ce jour, les effets et impacts de ces derniers sont difficiles à appréhender dans la mesure où il n'y a pas eu de clôture. Très peu de défaut de remboursement ont été observés sur le prêt d'honneur complémentaire ce qui augure d'une certaine pérennité des entreprises soutenues, sans que l'on puisse directement raccrocher cette pérennité à l'intervention du fond et donc du co-financement FEDER.

Le FEDER a notamment via le PHC permis de soutenir des entreprises, dont le profil financier peut être jugé comme risqué, et des secteurs d'activité orientés sur les marchés d'avenir, donnant ainsi une réelle plus-value à l'intervention du FEDER.

A noter que la qualité du gestionnaire de l'instrument financier est un facteur clé de réussite. En effet, son implantation et sa connaissance du territoire, ses capacités d'ingénierie, la rigueur de gestion, sont des composantes indispensables à la réussite des instruments financiers. De plus, la combinaison outil financier avec d'autres natures d'accompagnement des entreprises, type accélérateur⁵, semble être un facteur d'impact important sur la pérennité et le développement des entreprises accompagnées. Par exemple Wilco, gestionnaire pour le prêt d'honneur complémentaire, intervenait à la fois sur l'ingénierie financière et en tant qu'accélérateur de startups. Une startup est ainsi accompagnée de manière globale et complète au sein d'une même structure, ce qui semble être un facteur de réussite pour le développement et la performance de l'entreprise.

⁵ Un accélérateur d'entreprise est un programme qui offre aux entreprises en démarrage l'accès à du mentorat, à des investisseurs et à d'autres formes de soutien pour les aider à devenir stables et autonomes.

A titre illustratif, les thématiques des dossiers soutenus au titre du PHC sont détaillées ci-dessous :

Typologie d'activité	Nombre de dossiers
Numérique, Digital, création numérique (0/1)	281
Santé, dispositifs médicaux (0/1)	75
Ingénierie systèmes complexes (0/1)	34
Robotique (0/1)	2
Région - Ville durable et intelligente (0/1)	2
Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture (0/1)	12
Tourisme, sports, loisirs (0/1)	7
Véhicule décarboné et intelligent (0/1)	0
Optique et photonique (0/1)	0
Ecoconstruction et quartiers à forte performance environnementale (0/1)	7
Transport	17
Aéronautique-spatial-défense (0/1)	0
Total	486

Source : liste des dossiers accompagnés par le PHC décembre 2020, Données consolidées transmises par le Conseil Régional

La majorité des projets soutenus, via les instruments financiers, appartiennent au secteur du numérique, digital, et de la création numérique. Certains DIS de la S3 ne sont pas représentés et certains domaines comme le tourisme ou l'agriculture qui sont en dehors du cadre de la S3 sont présents. Le POR 2014/2020 prévoyait cependant au titre de l'OS 10 qu'un renforcement de l'ingénierie financière au profit des entreprises en lien avec la S3 soit effectué. Le type d'action associé est le « renforcement des outils de financement des entreprises innovantes majoritairement issues des secteurs de la S3 (Fonds Régional de Co-Investissement (FRCI), autres instruments financiers répondant à des défaillances de marché identifiées dans l'étude ex ante relative à la mise en place d'instruments d'ingénierie financière ciblant les TPE/PME) »⁶. Les entreprises en lien avec les domaines de la S3 sont majoritaires mais le filtre de la stratégie de spécialisation intelligente n'a pas été utilisé pour les sélectionner.

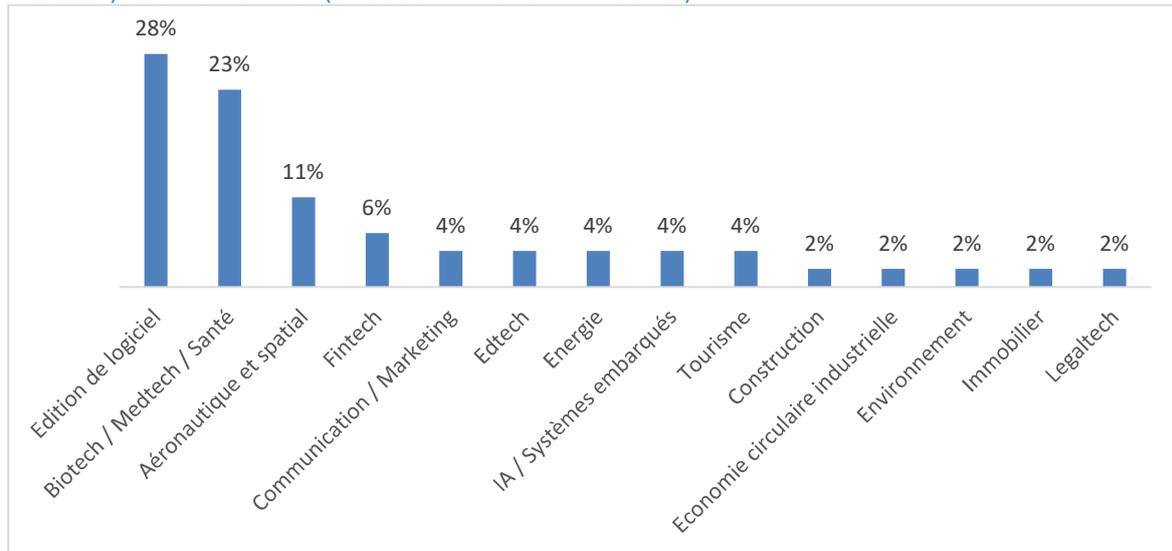
⁶ POR FEDER-FSE Ile-de-France, 2014/2020

Focus sur le Prêt d'Honneur Complémentaire

Les entreprises aidées sont majoritairement issues des secteurs de la programmation informatique et de l'édition de logiciels applicatifs.

Interrogées sur le secteur d'activité il ressort que principalement les activités des entreprises bénéficiaires, après le secteur du numérique, sont orientées sur la Biotech / Santé / Med Tech (23%) ; l'aérospatial et aéronautique (11%) et la Fintech (6%).

Figure 1 Ventilation des entreprises bénéficiaires (dans le cadre de l'enquête auprès des entreprises, Edater, Mai 2020) selon leur activité (déclaratif - retraitements Edater)



Des entreprises soutenues dont la taille est représentative du tissu économique régional

Les entreprises soutenues emploient en moyenne 6,8 salariés (en moyenne 6 en région IDF), néanmoins 16 sur 75 (21%) des entreprises ayant répondu à l'enquête sont non-employeuses.

Un effet déclencheur modéré sur la réalisation du projet mais un amplificateur sur les ambitions du projet

L'effet de levier du dispositif sur la décision de lancer le projet qui semble plutôt modéré puisque 61% des bénéficiaires interrogés considèrent que l'existence du dispositif n'a pas influencé leur décision sur la réalisation du projet. En revanche on peut parler d'un effet sur l'ambition du projet. En effet, pour 72% des bénéficiaires interrogés sans l'aide les ambitions du projet auraient été revues à la baisse.

Un effet accélérateur manifeste mais un effet levier financier nuancé

Le dispositif d'aide a permis d'accélérer la mise en œuvre du projet pour 91% des bénéficiaires interrogés. Si le dispositif d'aide permet de diminuer les risques financiers liés au projet pour 79% des bénéficiaires, il ne semble pas permettre d'augmenter significativement le montant total de l'investissement lié au projet (55% déclarent un effet positif sur ce point).

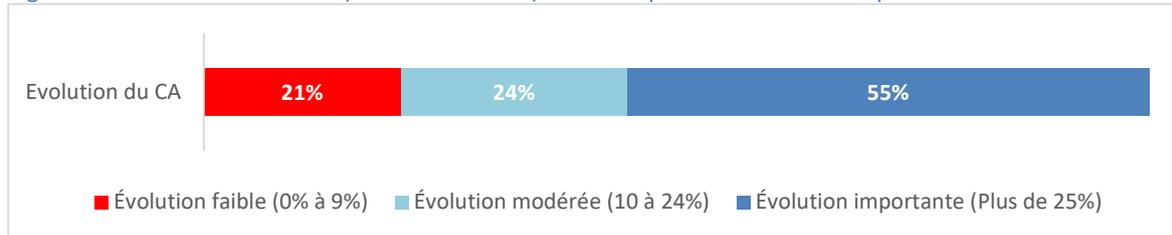
Même si l'effet levier semble mesuré sur le montant total du financement obtenu, l'octroi du financement via le PHC a facilité la mobilisation de financements privés pour plus de 70% des bénéficiaires interrogés.

De manière globale, les bénéficiaires du PHC déclare que l'obtention de celui-ci a eu un impact important à très important pour le projet (70% des répondans à l'enquête). A noter que toutes les entreprises bénéficiaires sont toujours actives en 2021. De manière générale, les bénéficiaires considèrent que l'aide a eu un impact très positif sur leur trajectoire (note moyenne 8,1/10).

Des signaux positifs sur la trajectoire de croissance des entreprises bénéficiaires

Depuis l'octroi de l'aide, les entreprises bénéficiaires déclarent à 79% que le niveau d'activité (Chiffre d'affaires de l'entreprise) a évolué. Pour 24% d'entre elle cette évolution est modérée (c'est-à-dire supérieur à 10%) et 55% d'entre elles, elles déclarent une évolution importante (plus de 25%). A noter que pour près de 50% des répondants l'évolution de leur CA est associé à l'obtention du prêt.

Figure 1 Evolution de l'activité (Chiffre d'affaires) des entreprises bénéficiaires après octroi de l'aide



De très bons résultats sur la création d'emploi

En termes de création d'emploi, les effets sont plutôt très bons avec près de 93% des bénéficiaires enquêtés qui ont déclaré avoir créé de l'emploi. Sur l'ensemble des structures interrogées et ayant déclaré avoir créé des emplois (61 entreprises) se sont près de 350 créations d'emploi qui ont été comptabilisées.

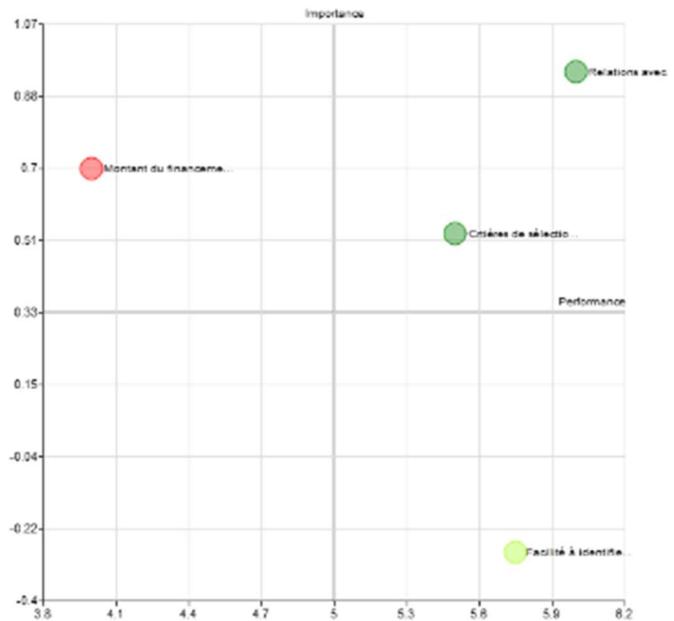
Focus bénéficiaires du Paris Region Venture Fund PRVF

Un financement sollicité pour financer des phases de développement et de recherche et développement

Interrogées sur les raisons de la mobilisation du PRVF les répondants déclarent avoir mobilisé le PRVF dans le cadre du financement de la R&D et de soutien de leur développement.

Le dispositif est particulièrement adapté aux bénéficiaires et performant sur les aspects : critères de sélection et relations avec le gestionnaire.

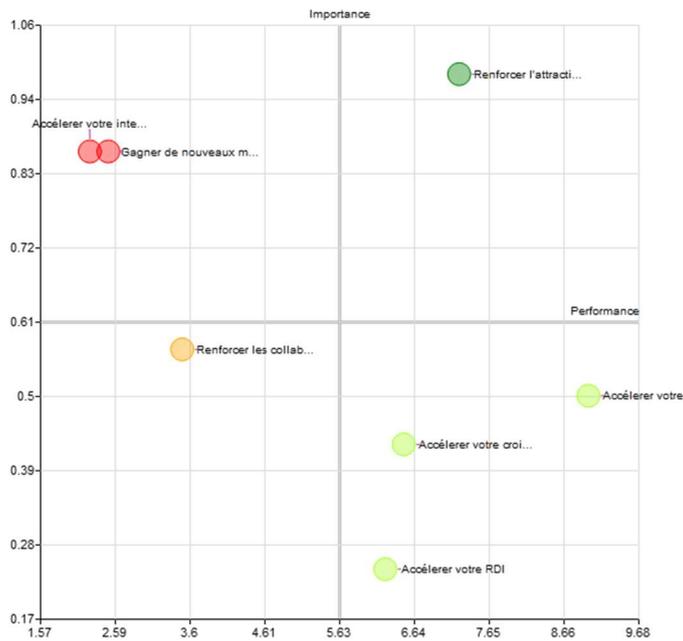
En revanche, la zone de progrès se situe sur le montant du financement qui semble insuffisant. Le dispositif apparaît peu performant et le critère très important pour les bénéficiaires.



	Performance	Importance
Facilité à identifier le fonds	5,75	-0,28
Critères de sélection	5,50	0,53
Relations avec le gestionnaire	6,00	0,94
Montant du financement	4,00	0,70

Un impact globalement positif sur la performance des entreprises

Les bénéficiaires interrogés déclarent en moyenne un impact positif de 8 sur 10 sur la performance de leur entreprise.



	Performance	Importance
Accélérer votre développement	9,00	0,50
Accélérer votre croissance	6,50	0,43
Accélérer votre RDI	6,25	0,24
Accélérer votre internationalisation	2,25	0,87
Gagner de nouveaux marchés	2,50	0,87
Renforcer les collaborations commerciales / techniques / scientifiques	3,50	0,57
Renforcer l'attractivité de votre entreprise	7,25	0,98

L'aide a particulièrement été performante, utile pour renforcer l'attractivité de l'entreprise, de plus il s'agit d'un critère important pour les bénéficiaires.

En revanche l'aide ne semble pas impacter l'accélération de l'internationalisation et le gain de nouveaux marchés alors que ces éléments sont perçus comme importants pour les entreprises bénéficiaires.

Des entreprises qui ont connu une faible progression de leur activité mais une augmentation de leurs effectifs

Depuis octroi du financement la majorité (75%) des bénéficiaires enquêtés ont connu une évolution faible de leur CA (entre 0 et 9%).

De très bons résultats sur la création d'emploi

L'aide a permis à l'ensemble des bénéficiaires interrogés de créer de l'emploi, en moyenne ce sont 10,3 emplois créés par entreprise interrogée.

3.2.4 Des objectifs de réalisation qui illustrent une dynamique de soutien aux entreprises

Le tableau ci-dessous détaille le niveau d'atteinte des différents indicateurs de réalisation au titre de l'axe 6. Au titre de l'OS9, l'indicateur illustre la réponse apportée par le PO régional FEDER-FSE pour soutenir l'innovation dans les entreprises franciliennes même si comme cela a été démontré précédemment les entreprises n'ont pas été forcément les bénéficiaires directs majoritaires des financements FEDER. Le taux de réalisation du CO01 en est un marqueur important de ce résultat de la mise en œuvre du programme. En revanche, comme cela a aussi été explicité précédemment, le programme ne semble pas avoir contribué, à fin décembre 2020, à hauteur des objectifs visés au développement des collaborations entre les entreprises et les organismes de recherche, alors même que ce point faisait partie des objectifs cibles du PO. Le taux de réalisation de l'indicateur CO26 illustre cette situation.

Au titre de l'OS10, on peut constater des taux de réalisation importants au titre des différents indicateurs. Ces indicateurs étant principalement alimentés par les dynamiques des instruments financiers, on perçoit bien l'intérêt de ces instruments pour permettre de toucher un grand nombre d'entreprises et faciliter la programmation des fonds FEDER.

Indicateurs de réalisations FEDER au 31/12/2020												
ID	Indicateur	Type d'indicateur	Valeur cible (2023)	Taux de réalisation	Valeur totale cumulée	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
OS 9 AUGMENTER LE NOMBRE DE COLLABORATIONS ENTRE LES ENTREPRISES ET LES ETABLISSEMENTS DE R&D NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE LA S3												
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Indicateur de réalisation	820	121%	994	994	994	749	740	227	215	0
CO26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Indicateur de réalisation	652	21%	138	138	138	138	131	12	0	0
CO27	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	Indicateur de réalisation	45 914 701	21%	9566390,25	9 566 390,25 €	9 566 390,25 €	9 000 606,55 €	8 285 804,33 €	1 221 757,77 €	319 525,80 €	0
OS 10 RENFORCER LES CAPACITES PRODUCTIVES DES PME FRANCILIENNES NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE LA S3												
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Indicateur de réalisation	5333	77%	4120	4120	1126	1126	1126	903	256	0
CV23	Number of SMEs supported with working capital other than grants (financial instruments) in COVID-19 response		2360	127%	2994	2994	0	0	0	0	0	0
CO03	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Indicateur de résultat	3110	118%	3655	3655	662	662	662	450	126	0
CO04	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non-financier	Indicateur de réalisation	2448	122%	2994	2994	212	212	212	470	126	0
CO07	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors-subvention)	Indicateur de réalisation	111 788 463,00 €	65%	72 569 666,56 €	72 569 666,56 €	16 783 166,56 €	16 783 166,56 €	16 783 166,56 €	3 421 226,51 €	1 292 885,70 €	0

Source : tableaux des indicateurs de réalisation au 31/12/2020 transmis par le Conseil Régional

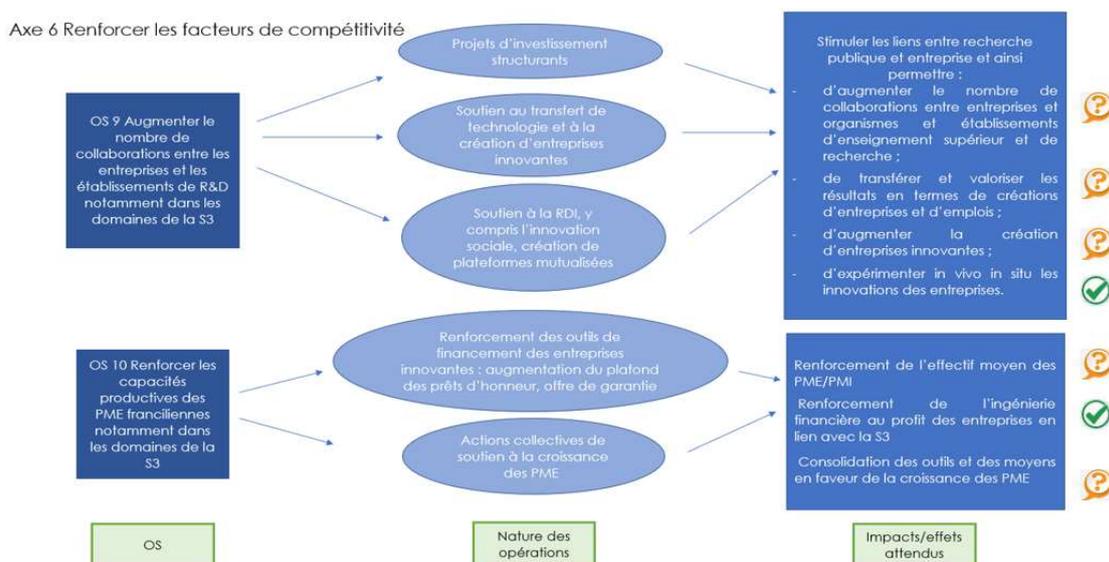
3.2.5 Des impacts sur les entreprises difficiles à quantifier, mais des signaux positifs sur le développement des capacités d'innovation et la croissance des entreprises

Point d'alerte : dans le cadre de la présente évaluation, les effets et résultats sur les entreprises sont difficiles à quantifier. En effet, les investigations ont mis en lumière le fait que le suivi dans le temps des entreprises bénéficiaires des différents dispositifs et/ou actions était dans la plupart des cas très partiels voire inexistant. C'est notamment le cas pour les instruments financiers, qui représente une part importante des financements FEDER engagés, et pour lesquels, il n'existe pas de dispositif de suivi dans le temps des entreprises financées : survie, croissance, effectif, ...

Dans le cadre de l'enquête à destination des entreprises bénéficiaires d'un financement FEDER, (au titre de l'appel à projet RDI notamment) plusieurs effets leviers ont pu être mis en évidence par les répondants. Cependant, le nombre faible de répondants à l'enquête ne permet pas de généraliser ces résultats. Par ailleurs, dans le cadre des différents entretiens réalisés, les personnes interrogées ont exprimé leurs avis et ressentis. Mais cela reste déclaratif.

Des impacts relevés qui ne semblent pas toujours alignés avec les effets initiaux visés

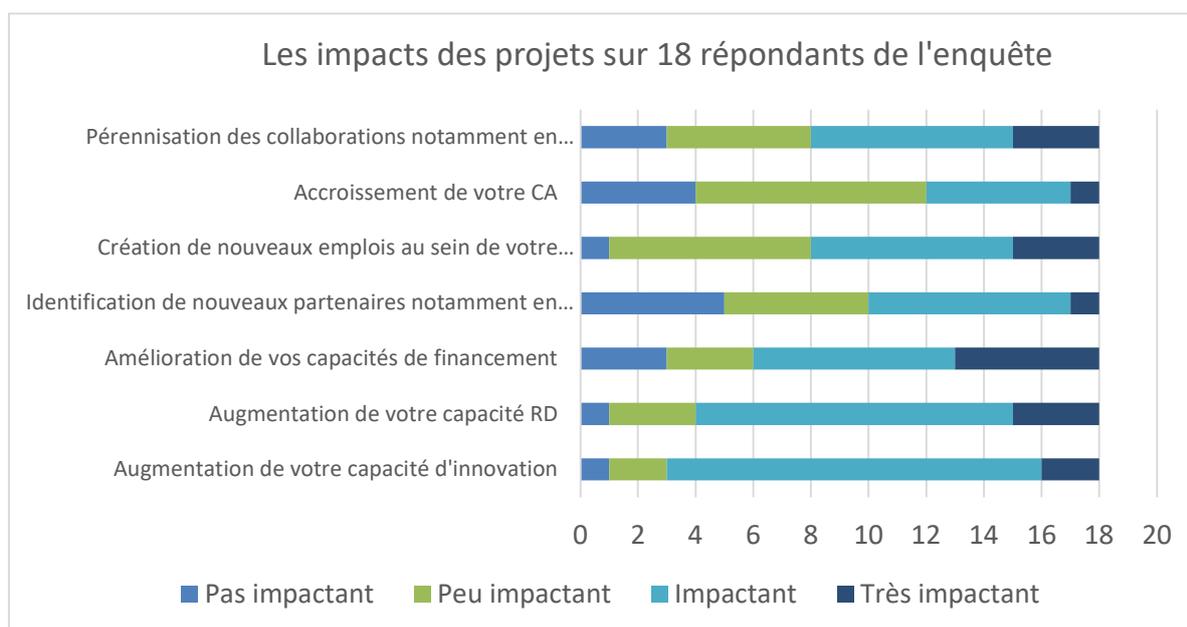
Les effets attendus qui ont été déterminés dans le POR n'ont pas été tous identifiés au travers des différentes investigations réalisées. Dans le cadre de l'OS 9, autant l'expérimentation in vivo in situ des innovations des entreprises semble avoir bien été accompagnée, autant l'augmentation du nombre de collaborations entre entreprises et organismes d'enseignement supérieur et de recherche, le transfert et la valorisation des résultats en termes de créations d'entreprises semble effectivement moins considérés.



Des impacts identifiés sur les capacités d'innovation :

Pour les répondants à l'enquête, les projets ont impacté principalement leurs capacités d'innovation et de recherche et développement, ainsi que leurs capacités de financement de l'innovation. Les projets ont également pu impacter positivement la pérennité des collaborations en matière d'innovation, ce qui répond directement aux finalités de l'appel à projet⁷ et à une partie des résultats attendus prévus dans le programme opérationnel régional. L'effet levier sur l'accroissement du chiffre d'affaire semble cependant moins marqué.

D'autre part, dans le cadre de l'enquête, 14 projets (sur 21) étaient des projets collaboratifs. Pour ces projets spécifiquement, la collaboration est toujours pérenne (le partenariat est toujours d'actualité) pour 9 d'entre eux et a débouché sur un nouveau concept/produit/service pour la moitié d'entre eux (7). Les répondants ont affirmé que la collaboration permet d'inscrire des complémentarités visant le développement de nouveaux produits innovants et de tisser des liens au sein d'un écosystème de RDI.



Source : Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

Un projet consistant à créer un espace « vitrine » de la Head Tech française et permettant de monter des projets collaboratifs a permis de faire émerger une communauté française dans la Head Tech. Ceci montre encore une fois que le FEDER a permis de stimuler des initiatives pérennes au profit de la dynamique d'innovation.

Une opération relative à la création d'une plateforme d'innovation a eu pour objectif de favoriser le lien entre industriels et entrepreneurs et de les accompagner. En l'absence du projet, il n'est pas impossible que le lien ne se soit pas créé mais il apparaît juste de considérer que la structure a accéléré le rapprochement des acteurs et a offert un lieu propice au développement de l'innovation.

⁷ AAP 2015 et 2017 : Projets de RDI collaborative dans les domaines de la SRI-SI

Des impacts identifiés sur la compétitivité des entreprises et l'emploi :

Des entretiens réalisés avec différents types de bénéficiaires qui agissent au profit des entreprises du territoire ont mis en évidence des effets plus ou moins marqués sur la croissance des entreprises et la création d'emplois. C'est notamment le cas d'un projet de l'axe 6 OS 9 sur le soutien à une plateforme d'innovation qui a permis d'accompagner 48 startups sur leurs projets d'innovation pendant 3 années. Dans le cadre d'un suivi de ces entreprises, ils ont pu observer une augmentation significative du chiffre d'affaire et du nombre d'emplois créés au sein de ces entreprises accompagnées, ainsi que des levées de fonds auprès d'investisseurs privés et publics. Le projet a également favorisé le nombre de collaborations entre les incubés et les partenaires de la plateforme, contribuant ainsi aux objectifs du POR.

On peut également citer un projet de l'axe 6 OS 10 qui a permis d'accélérer près de 100 startups par an. Les effets sur le chiffre d'affaire et la création d'emploi sont réels : les startups peuvent faire plus d'un million d'euros de chiffre d'affaire au bout de 3 ans d'accompagnement. L'ensemble des entreprises aidées ont vu leur croissance largement s'accélérer.

Des impacts qui semblent plus importants pour des projets combinant les formes et modalités d'accompagnement des entreprises :

Les entretiens ont mis en exergue le fait que les projets « multi-facettes » (regroupant en un seul endroit des capacités d'accueil et d'accompagnement de startups, des investisseurs, des capacités de tests de produits, des espaces de prototypage, ...) semblent impacter positivement l'accélération de la mise sur le marché d'une innovation et améliorer la qualité des projets innovants. Lorsque les structures accueillantes disposent également d'un volet d'ingénierie financière, la startup peut avoir à disposition tous les éléments nécessaires à son développement. C'est l'exemple de Wilco, comme vu précédemment (voir page 25). Le projet du CSTB lab confirme également cette position : la levée de fonds faisant partie intégrante du développement d'une startup, ils ont mis en place un partenariat avec une autre structure afin que les startups qu'ils accompagnent puissent être aussi assurées sur ce volet de financement.

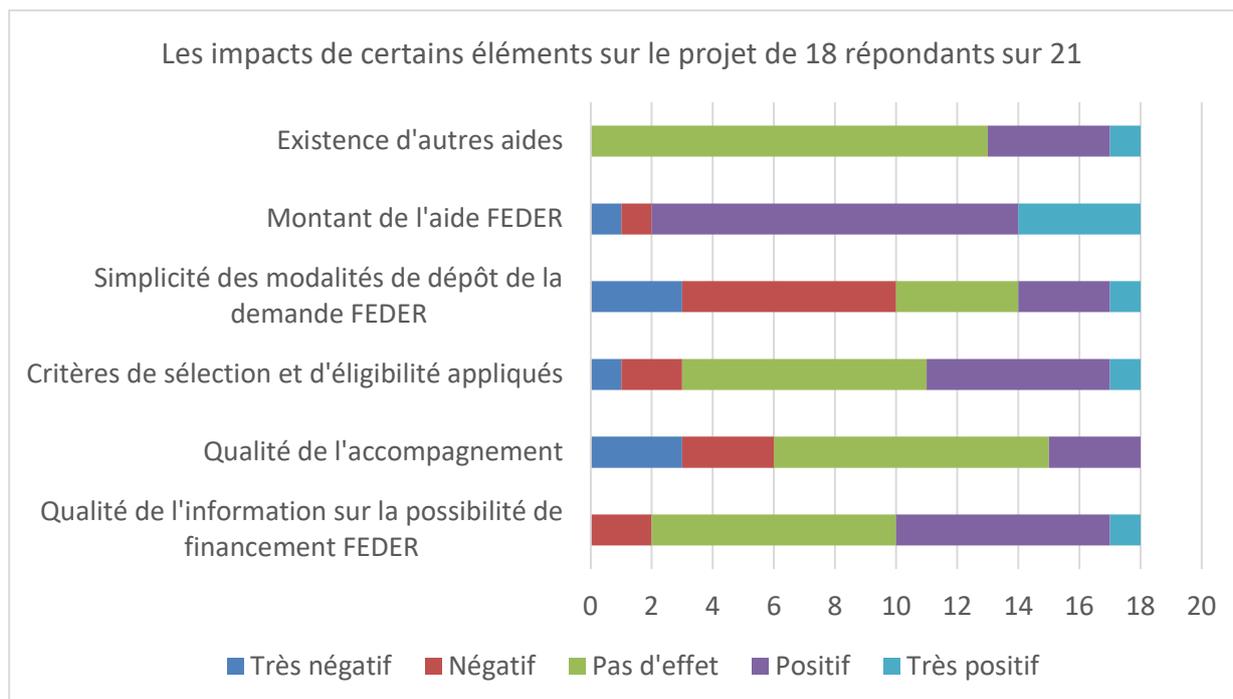
Les projets « multi-facettes » contribuent également à la transmission de l'innovation au sein du tissu économique local des PME. Une fois que les startups ont fini leur période d'accompagnement, les relations perdurent avec l'incubateur, ce qui crée un écosystème dans lequel les innovations se développent. De plus, le soutien à des projets orientés sur les technologies du numérique au sein de ces structures d'accompagnement permet d'alimenter le développement de l'innovation dans différents secteurs d'activités.

Certains projets ont même pu servir d'exemple pour d'autres structures. Par exemple, plusieurs entreprises qui souhaitent monter leur lab se sont renseignées auprès du CSTB lab, démontrant ainsi l'intérêt du projet. Le projet du CEA (Paris-Saclay Open Innovation) avait une dimension de « test » dès le départ, et l'objectif aujourd'hui est de mener des projets de plus long terme (3 ans) sur le même modèle. Le projet a pu convaincre les acteurs de l'intérêt de la plateforme sur la capacité à mettre en relation start-up et chercheurs.

Ces structures d'accompagnement de startups, par leurs actions collectives, peuvent réduire les coûts (économies d'échelle) nécessaires à la création et au développement d'une entreprise, en finançant par exemple un stand dans un salon pour l'ensemble des entreprises. L'entretien auprès d'un pôle de compétitivité a pu mettre en évidence l'efficacité du financement FEDER pour ce type de structure. En effet, le ratio temps homme/ nombre de bénéficiaires accompagnés est très intéressant : les coûts de gestion au niveau du pôle sont faibles par rapport au nombre d'entreprises aidées. Le FEDER est venu compléter des financements qu'ils avaient et a eu pour conséquence d'augmenter l'ampleur de leur offre de services ainsi que leurs capacités de volume d'entreprises bénéficiaires. Au niveau des effets sur les entreprises, cela a contribué à accélérer leur croissance et à créer beaucoup d'emplois.

3.2.6 Des difficultés liées au processus de gestion exprimées par les porteurs de projet qui impactent la dynamique de programmation et l'incitativité du financement

Les modalités de dépôt de la demande FEDER restent complexes pour les porteurs, certains acteurs qui ont l'habitude des financements européens l'ont accepté mais cela pose des difficultés aux porteurs qui déposent leurs premières demandes de subvention. Les structures de plus petites tailles présentant des situations financières moins solides peuvent rencontrer des difficultés liées aux dispositions spécifiques des fonds européens (délais de paiements longs, nécessité d'engager les dépenses en amont de l'opération, possible remise en question de l'éligibilité des dépenses).



Source : Enquête auprès des bénéficiaires (principalement AAP RDI axe 6 OS 9), 11/2020

Au cours des entretiens, plusieurs porteurs ont également fait savoir que les délais de traitement des dossiers (instruction et paiement) et de réponse pouvaient être dissuasifs même pour les structures disposant des moyens humains et financiers conséquents. Cet effet dissuasif est intensifié lorsque le financement obtenu n'est pas à hauteur des espérances des porteurs.

Il y a également eu des difficultés au niveau des interprétations des cadres d'intervention entraînant ainsi un risque juridique (remise en cause des critères d'éligibilité après la fin de l'opération pouvant entraîner un remboursement des fonds), financier (règles d'abattement lors des audits entraînant le remboursement de la quote-part du cofinancement privé en plus de la quote-part FEDER) et opérationnel (absence de livrables permettant aux contrôleurs et auditeurs d'exiger la fourniture des justificatifs) pour la structure du porteur. Ces difficultés rencontrées par certains lors des audits ont pu entraîner des coûts supplémentaires de gestion à hauteur de 25% du coût de l'opération. La taille de la structure bénéficiaire joue un rôle sur la capacité d'amortissement des coûts de gestion.

Ils ont par ailleurs évoqué un besoin d'accompagnement plus renforcé de l'autorité de gestion tout au long de la vie du projet et une meilleure expertise du régime des aides d'Etat.

De bons retours de la cellule ITI ont pu cependant être remontés s'agissant de l'efficacité de leur accompagnement.

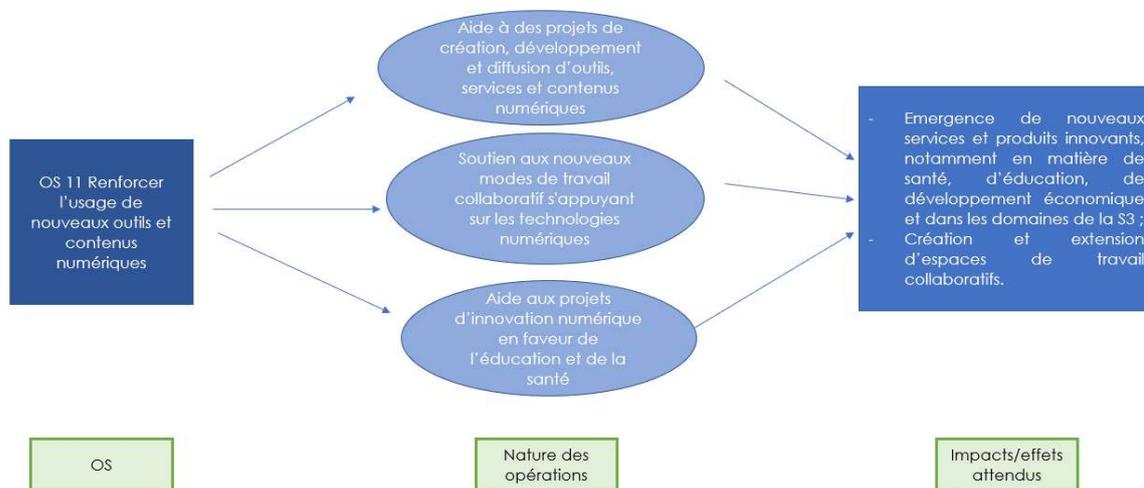
3.3 Efficacité et impact du FEDER (axe 7)

Un soutien aux actions « Actions en faveur du développement de nouveaux modes de travail collaboratif » qui concoure au développement d'espace de travail collaboratifs mais un nombre de projets relativement limités, et qui intègrent assez peu de services d'accompagnement des entreprises.

Un soutien aux actions « Actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique » qui ne sont pas pour la plupart orienté vers du soutien et/ou de l'accompagnement des entreprises

Des projets entre « innovation/compétitivité » et « numérique » qu'il conviendrait de plus mettre en lien pour permettre de proposer des offres globales aux entreprises. Un cloisonnement relatif entre les différentes formes de soutien aux entreprises.

Axe 7 Diversifier et améliorer les applications TIC (technologies de l'information et de la communication)



4 Bilan Evaluatif

- Une programmation du FEDER qui s'inscrit dans les cadres stratégiques régionaux en matière de compétitivité et d'innovation (SRDEII et SRESRI) tout en proposant une vraie complémentarité avec les financements régionaux de droit commun
- Une programmation qui a permis de soutenir une diversité de projets (Cf. les divers AAP lancés)
- Des financements FEDER qui ont été mobilisés pour financer des natures de projets, des dépenses différentes que les fonds régionaux. Ce qui renforce la complémentarité et a permis de soutenir des projets et porteurs qui n'avaient jamais bénéficié de fonds FEDER
- Une programmation du FEDER qui n'a pas été dirigée pour répondre à des enjeux d'équilibre territorial en matière de développement des entreprises et d'innovation. Sur le volet RDI, les projets soutenus sont avant tout issus d'écosystèmes d'innovation existants et actifs sur le territoire (Exemple du Plateau de Saclay)
- Une Stratégie S3 qui ne semble pas avoir été un cadre privilégié de sélection des projets et/ou des entreprises (notamment dans le cadre des instruments financiers). Des DIS qui sont inégalement représentés dans la programmation, ce qui interroge sur le contour de la S3 et/ou les modalités de mise en œuvre du PO (exemple des AMI, AAP thématiques)
- Un financement FEDER qui ne conditionne pas la réalisation des projets mais qui les sécurise (accès aux co-financements) et leur donne souvent une envergure plus importante
- Une intervention du FEDER en ingénierie financière qui permet de démultiplier le nombre d'entreprises soutenues (Plus de 3000 entreprises soutenues à juillet 2020 sur 3 instruments) et d'apporter des solutions de financement pour des cibles d'entreprises spécifiques (Exemple des entreprises innovantes non industrielles).
- Par rapport aux objectifs initiaux, le PO a bien permis de soutenir l'innovation dans les entreprises franciliennes, que ce soit de manière direct (financement de projets de RDI) ou indirect (via des projets et programmes d'appui à l'innovation) mais les impacts semblent plus mesurés sur l'augmentation des partenariats entreprises/établissements de recherche publique et sur la valorisation
- Un soutien aux actions « Actions en faveur du développement de nouveaux modes de travail collaboratif » qui concoure au développement d'espace de travail collaboratifs mais un nombre de projets relativement limités, et qui intègrent assez peu de services d'accompagnement des entreprises
- Un soutien aux actions « Actions de création, développement et diffusion d'outils dans le numérique » qui ne sont pas pour la plupart orientés vers du soutien et/ou de l'accompagnement des entreprises
- Des projets entre « innovation/compétitivité » et « numérique » qu'il conviendrait de plus mettre en lien pour permettre de proposer des offres globales aux entreprises. Un cloisonnement relatif entre les différentes formes de soutien aux entreprises

- Un PO qui a permis de renforcer très fortement l'ingénierie financière au profit des entreprises franciliennes, et notamment pour répondre aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 (prêt rebond) mais des effets sur la pérennité des activités, la croissance, l'emploi, ... qui sont difficiles à mesurer (problème du suivi des entreprises)
- Un financement du FEDER qui semble néanmoins agir positivement sur :
 - L'augmentation des capacités d'innovation des entreprises
 - L'amélioration des capacités de financement de l'innovation des entreprises
 - La pérennisation, pour celles pré-existantes, des collaborations en matière d'innovation avec des établissements de recherche
 - L'accélération de la croissance des entreprises qui intègre des parcours d'accompagnement (accélérateur, plateforme d'innovation, ...)
- Le développement d'offres combinées d'accompagnement des entreprises pour lesquelles les impacts sur les entreprises semblent plus importants
- Un vrai enjeu d'amélioration des conditions de mise en œuvre, de gestion pour maintenir une attractivité des fonds EU et de suivi pour disposer d'éléments nécessaires au pilotage des interventions et à l'analyses des effets

5 Préconisations

Suite à la réalisation de l'ensemble des investigations, nous proposons un ensemble de recommandations en vue de la prochaine période programmation 2021-2027.

Ces recommandations se matérialisent sur deux dimensions :

- Stratégie d'intervention
- Stratégie de mise en œuvre

5.1 Recommandations pour sur la stratégie d'intervention du futur PO FEDER-FSE+ 2021-2027 en Ile de France en matière de soutien aux entreprises

- **Maintenir une intervention du FEDER sur les IF notamment sur le Prêt d'Honneur Complémentaire** tel que mis en œuvre actuellement.
- **Privilégier le soutien du FEDER sur des projets d'accompagnement global** des entreprises mixant une diversité et transversalité d'appuis sur les dimensions : innovation / accélération / identification et accompagnement à la mise en œuvre de collaborations de RDI / recherche de financement / accueil (type tiers-lieux)
- Soutenir des programmes **d'actions collectives qui sont « nouvelles » (éviter de financer des opérations récurrentes) et proposer de nouvelles pratiques et/ou réponses d'accompagnement** des entreprises (par exemple l'accompagnement de tiers lieux avec de l'appui de designer)
- Développer le soutien à des plateformes d'innovation (innovation lab) permettant **de faire émerger et d'accompagner** des projets collaboratifs entre entreprises et établissement de recherche (Exemple du projet porté par le CEA sur la période 2014-2020, par le CSTB avec le CSTB Lab, ...)
- Maintenir le soutien du FEDER sur des **projets de RDI portés par les entreprises.**
- Définir **des natures de projets éligibles en lien avec les objectifs/effets visés.** Les AAP doivent permettre d'exprimer les critères de sélection et d'éligibilité des projets pour répondre aux objectifs visés par le programme en matière de soutien aux entreprises. Par exemple : projets créateurs d'emploi, projet proposant des innovations de rupture, projets d'innovation inscrits dans un DAS de la S3 en particulier, projets d'innovation répondant à un enjeu marché particulier, ...
- **Positionner le FEDER sur des natures de projets et de dépenses qui soit spécifiques** par rapport aux autres sources financements existantes (notamment les financements de la Région) pour garantir la pertinence et l'attractivité du financement FEDER
- Positionner des interventions du FEDER **pour aider les PME et le passage vers ETI et pas uniquement sur start-up**

5.2 Recommandations pour sur la stratégie de mise en oeuvre du futur PO FEDER-FSE+ 2021-2027 en Ile de France en matière de soutien aux entreprises

- Travailler des **logiques d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire émerger des projets en lien avec les objectifs/effets visés** et non par dispositifs. L'appel à manifestation d'intérêt est un mode de présélection des porteurs de projets qui seront invités à soumissionner par la suite à un appel à projet. Il peut permettre de faire émerger des projets auxquels la Région n'aurait pas penser. Cela peut permettre de rédiger en lien le contenu des AAP et d'adapter les principes d'intervention du FEDER. L'objectif est d'identifier des potentialités de projets pour adapter les modalités de soutien en fonction. Cette procédure doit être limitée, et réservé à des natures d'opérations particulières, car le travail d'analyse par l'AG peut être lourd et cela peut allonger les délais de financement des projets.
- Faire de **la S3 un véritable cadre d'animation et de pilotage** de la mise en œuvre des axes innovation : orientation des AAP, sélection des projets, ...
- Mettre en place **une sélection de projets sur des critères d'impacts visés/recherchés** (Par exemple : dimension collaborative des projets, création d'emploi, dépôt de brevet, ...)
- Mettre en place des **outils de suivi des entreprises bénéficiaires pour analyser leurs trajectoires**. Nous citons ici l'exemple de la Région Occitanie qui interroge l'ensemble des bénéficiaires au moment des demandes de solde pour collecter quelques informations relatives aux effets du projet : évolution du CA, évolution des effectifs, évolution des marchés, ... Ce type d'enquête peut être renouvelé à intervalle régulier pour permettre de mesurer l'évolution des entreprises. Il s'agit de passer à une évaluation en continu. La collecte de ces données peut aussi permettre de réviser la stratégie et logique d'intervention du PO en fonction des résultats observés des interventions

Votre contact :

Sébastien GUILBERT

Directeur Exécutif
guilbert@edater.com

06 07 56 58 18

SIEGE

Tour Polygone
265, Avenue des Etats du Languedoc
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 02 29 02

www.edater.fr | contact@edater.com